Projet vert

Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques

Un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto

www.changementsclimatiques.gc.ca 2005

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

Cette publication peut être reproduite sans autorisation dans la mesure où l'utilisation qu'on en fait respecte les limites d'utilisation équitable tel qu'il est défini dans la Loi sur le droit d'auteur et qu'elle soit faite uniquement aux fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou de la préparation d'un résumé destiné aux journaux. Il est nécessaire d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessiste l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5 ou copyright.droitdauteur@communication.gc.ca.

N° de cat. En84-15/2005
ISBN 0-662-68808-2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005

Projet vert

Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques

Un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto

www.changementsclimatiques.gc.ca

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Table des **matières**

Résumé iii

Introduction 1

Aperçu 1

Les changements climatiques : à la fois défi et possibilité 2

Le Canada est résolu à agir multilatéralement 7

Ce qui s'est fait jusqu'à maintenant 7

Le Plan sur les changements climatiques de 2005 9

Éléments du Plan 14

Des industries concurrentielles et durables pour le XXI[e] siècle 14

La canalisation des forces du marché 20

Un partenariat entre les gouvernements du Canada 25

Des citoyens engagés 27

Une agriculture et des forêts durables 31

Des villes et des collectivités durables 32

Conclusion : Kyoto et au-delà 33

Annexe 1 : Résumé des réductions potentielles des émissions et des coûts fédéraux afférents 38

Annexe 2 : Les engagements du Canada envers les grands émetteurs finaux 40

Annexe 3 : L'engagement du Canada envers Kyoto 42

Annexe 4 : La science des changements climatiques 43

Annexe 5 : L'historique des mesures prises pour contrer les changements climatiques 44

Annexe 6 : La mobilisation des Canadiens 46

Résumé

Notre plan sur les changements climatiques contribuera fortement à l'assainissement de l'air des villes du pays, enrichira la biodiversité, aidera à préserver les espaces naturels et améliorera de manière générale la qualité de vie des Canadiens.

Les changements climatiques sont un défi d'envergure planétaire et le Protocole de Kyoto est le seul mécanisme mondial assorti de cibles qui nous permette de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Canada est un fervent partisan du Protocole de Kyoto.

Le Canada aura fort à faire pour atteindre sa cible de Kyoto. Toutefois, nous possédons en tant que pays une foule d'avantages naturels qui nous aideront à relever ce défi. Le gouvernement du Canada a la ferme intention d'apporter les changements transformateurs nécessaires à long terme pour permettre une réduction des émissions de GES tout en assurant une croissance économique continue. Nous sommes d'avis que cette transformation nous permettra d'atteindre notre cible de Kyoto tout en assurant la productivité et la croissance de notre économie.

En plus de transformer l'économie et d'accroître la compétitivité du Canada et de lui permettre de réaliser ses objectifs à court et à long terme en matière de changements climatiques, le présent Plan sur les changements climatiques contribuera fortement à l'assainissement de l'air des villes du pays, enrichira la biodiversité, aidera à préserver les espaces naturels et améliorera de manière générale la qualité de vie des Canadiens.

Encourager l'innovation et le développement dans le domaine de la technologie environnementale est l'une des pierres angulaires de l'approche à plus long terme que le gouvernement entend adopter face aux changements climatiques. Les nouvelles technologies peuvent donner aux Canadiens les moyens de réduire les émissions de GES et d'autres produits nocifs tout en jouissant des avantages d'une économie concurrentielle.

Le Plan sur les changements climatiques de 2005 se fonde sur six éléments clés :

- **Des industries concurrentielles et durables pour le XXI^e siècle** : Ce plan est conçu pour susciter des progrès innovateurs et technologiques afin de placer l'industrie canadienne en situation d'avantage concurrentiel pour le XXI^e siècle. Il comporte un système pour les grands émetteurs finaux qui permettra aux plus grands émetteurs du Canada de favoriser la poursuite des objectifs nationaux en matière de changements climatiques, de manière à faciliter la croissance et la compétitivité. Le gouvernement et l'industrie automobile ont conclu un accord grâce auquel les progrès technologiques engendreront des réductions considérables des émissions dans ce secteur. En plus de lutter contre les changements climatiques, l'accroissement de la capacité du Canada sur le plan de l'énergie éolienne et des autres nouvelles énergies renouvelables aidera à diversifier notre bilan énergétique et permettra à notre industrie de jouer un rôle de chef de file sur un marché international dont l'importance est appelée à croître avec le temps.
- **La canalisation des forces du marché** : Ce nouveau plan utilise les mécanismes du marché pour réaliser le potentiel de réduction des GES dans l'ensemble de l'économie. Le Fonds pour le climat innovera en investissant dans des réductions d'émissions par les citoyens et les entreprises partout au Canada, stimulant ainsi l'innovation à l'échelle nationale. Le Fonds pour le climat investira aussi dans des réductions internationales d'émissions, de manière à favoriser les intérêts plus généraux du Canada sur le plan de la durabilité. La participation au marché international procure des avantages économiques et environnementaux sur le plan intérieur, tout en favorisant la poursuite de nos objectifs en matière de développement et en nous permettant d'acquérir, avec le temps, une expérience d'un marché des échanges d'une importance sans cesse croissante.
- **Un partenariat entre les gouvernements du Canada** : La coopération est essentielle si nous entendons lutter avec succès contre les changements climatiques. Le Fonds du partenariat maximisera les possibilités de partenariat avec les provinces et les territoires. Dans le cadre du

Fonds du partenariat, les gouvernements cerneront leurs priorités mutuelles et réaliseront ensemble d'importants investissements dans le développement des technologies et de l'infrastructure. Le gouvernement fédéral jouera un rôle de premier plan, en s'engageant à écologiser encore davantage ses propres opérations.

- **Des citoyens engagés** : Les citoyens sont le principal atout du Canada dans sa lutte contre les changements climatiques. Un environnement durable est important pour les Canadiens. Par l'entremise du Défi d'une tonne et d'autres programmes fédéraux, ce plan fournira aux citoyens les outils dont ils ont besoin pour agir.
- **Une agriculture et des forêts durables** : Nos vastes forêts et terres agricoles constituent l'un des avantages naturels dont jouit le Canada pour relever le défi des changements climatiques. Cet avantage, s'il est géré de manière avisée, peut être un atout précieux pour piéger les émissions de GES de l'atmosphère.
- **Des villes et des collectivités durables** : Ce plan reconnaît les synergies entre les efforts parallèles de lutte contre les changements climatiques et d'écologisation de nos villes et de nos collectivités. Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement du Canada, qui comprend des investissements de taille dans l'infrastructure durable, favorisera la poursuite de nos buts en matière de changements climatiques.

On estime que les mesures décrites dans ce plan, qui sont assorties d'investissements fédéraux de l'ordre de 10 milliards de dollars jusqu'en 2012, pourraient réduire les émissions d'environ 270 mégatonnes par année de 2008 à 2012.

Le budget de 2005 a jeté les bases de notre plan pour contrer les changements climatiques et a franchi un pas important en le dotant d'un financement réparti comme suit :

- **Fonds éco-net** (rebaptisé Fonds pour le climat dans ce plan) : un financement d'au moins 1 milliard de dollars;
- **Fonds du partenariat** : 250 millions de dollars, avec la possibilité que ce financement atteigne entre 2 et 3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie;
- **énergies renouvelables** : 200 millions de dollars pour le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne, 100 millions de dollars pour le Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et 300 millions de dollars pour les incitatifs fiscaux en faveur de la production d'énergie à haut rendement et renouvelable;
- **programmes** : 2 milliards de dollars pour les programmes existants de lutte contre les changements climatiques.

On souligne dans le budget qu'il faudra prendre d'autres mesures à l'avenir et que le gouvernement en appliquera de nouvelles au fur et à mesure que ses ressources le lui permettront et que nous apprendrons de nos investissements au pays et de notre expérience internationale.

Notre lutte contre les changements climatiques se nourrit des approches précédentes tout en logeant à l'enseigne de la transparence, de l'évaluation continue et de l'apprentissage. Nous modifierons notre plan et en corrigerons le tir au fil du temps. Pour ce faire, nous en ferons un examen annuel et réaffecterons les ressources consacrées aux changements climatiques pour veiller à ce que les investissements soient efficaces et rentables et se traduisent par des réductions réelles et vérifiables des émissions de GES. Nous ferons annuellement rapport de nos progrès aux Canadiens à compter de 2008.

Le gouvernement du Canada est résolu à faire participer les provinces et les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, l'industrie, les organisations non gouvernementales et tous les Canadiens à la mise en œuvre de ce nouveau plan de façon à profiter des meilleures conditions possibles de réussite.

Introduction

Le gouvernement du Canada respectera les engagements qu'il a pris en signant l'accord de Kyoto relatif aux changements climatiques, selon une stratégie qui donne des résultats de longue durée tout en soutenant une économie forte et prospère. À cette fin, il mettra au point et appliquera un plan national équitable, de concert avec les administrations provinciales et territoriales ainsi que d'autres intervenants.

Discours du Trône – octobre 2004

Aperçu

Le gouvernement du Canada a la ferme intention d'apporter les changements transformateurs nécessaires à long terme pour opérer de profondes réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en garantissant la poursuite de la croissance économique. Il en va de la protection du milieu naturel, particulièrement notre région arctique, de la compétitivité et de la viabilité de notre économie ainsi que de la qualité de vie des Canadiens.

Les changements climatiques sont un défi d'envergure mondiale — les effets sur le climat de la planète sont les mêmes peu importe où sont rejetées les émissions de GES. Le gouvernement du Canada entend donc agir multilatéralement à l'échelle mondiale pour relever ce défi. Le Protocole de Kyoto est le seul mécanisme mondial assorti de cibles qui nous permette de réduire les émissions de GES, bien que les pays signataires ne soient pas aussi nombreux que ne l'aurait souhaité le Canada. Le Protocole jouit toutefois d'un vaste soutien international et prévoit des mécanismes de flexibilité innovateurs que le Canada a mis beaucoup d'énergie à concevoir. C'est pourquoi le Canada est un fervent partisan du Protocole de Kyoto.

Le Protocole se distingue notamment par le recours à des cibles de réduction d'émissions pour certains pays. On a fixé des cibles pour imposer une discipline et exercer la pression nécessaire pour inciter la communauté internationale à agir collectivement. Le Canada aura fort à faire pour atteindre sa cible de Kyoto.

Bien que notre cible soit ambitieuse, il est logique que le Canada passe à l'action pour contrer les changements climatiques.

Le Canada possède une foule d'avantages naturels qui l'aideront à relever ce défi. Nos ressources naturelles et nos autres secteurs industriels sont d'avant-garde et à la fine pointe de la technologie dans le monde. Nous avons de vastes forêts et terres agricoles qui, bien gérées, peuvent jouer un rôle précieux dans le captage des gaz à effet de serre. Tous les ordres de gouvernement se sont mobilisés et font preuve de leadership. Les Canadiens sont préoccupés et veulent changer les choses.

Bien que notre cible soit ambitieuse, il est logique que le Canada passe à l'action pour contrer les changements climatiques. Nous devons donc tenter d'atteindre nos objectifs à court terme en la matière tout en appliquant les mesures de transformation nécessaires à la réalisation de nos objectifs à plus long terme. La transformation de l'économie canadienne sera le tremplin par lequel le gouvernement du Canada cherchera à atteindre ses objectifs de Kyoto.

Notre plan de lutte contre les changements climatiques de 2005 s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs :

- mobiliser les Canadiens dans le cadre d'un effort national pour permettre au Canada de respecter son engagement de Kyoto dans le court terme et de s'attaquer au défi des changements climatiques à plus long terme;
- faciliter la transformation et la viabilité de notre économie tout en maintenant notre compétitivité grâce à une mise en valeur plus productive de nos ressources;

- contribuer fortement à l'assainissement de l'air des villes et des collectivités du Canada, à l'enrichissement de la biodiversité et à l'amélioration générale de la qualité de vie des Canadiens.

Nous atteindrons notre cible de Kyoto si nous prenons en compte que le défi ainsi lancé au Canada est fonction de nombreuses variables, comme la croissance économique et les prix de l'énergie, qu'il est possible d'estimer, mais impossible de prévoir avec certitude. D'où le caractère évolutif de l'approche que nous avons adoptée dans la lutte contre les changements climatiques, qui prend appui sur les approches précédentes tout en intégrant les résultats des évaluations et les leçons du passé. Nous mobiliserons en outre les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, l'industrie, les organisations non gouvernementales et tous les Canadiens dans la mise en œuvre de ce nouveau plan de façon à maximiser les chances de réussite et à tenir compte à la fois de l'apport du public, des leçons apprises et des résultats obtenus. Nous modifierons ce plan et en corrigerons le tir au fil du temps dans le cadre de ce processus de lutte contre les changements climatiques.

Ce plan n'est pas en soi la seule solution au problème des changements climatiques, mais il amènera les Canadiens et leurs gouvernements à prendre des décisions et à faire des choix afin de réduire les émissions de GES, de respecter l'engagement du Canada en vertu de Kyoto et de lutter à long terme contre les changements climatiques. Il trace en outre la voie générale à suivre et fournit d'importants outils et incitatifs, mais le résultat final appartiendra aux Canadiens.

Notre plan de lutte contre les changements climatiques est l'un des éléments clés de la vision globale, baptisée Projet vert, que s'est donnée le gouvernement au chapitre de l'environnement. Il s'attaquera à l'ensemble des dossiers environnementaux tels que la biodiversité, l'eau, les lieux contaminés et l'air pur. Il créera un éventail de politiques

Le Protocole de Kyoto a acquis force de loi à l'échelle internationale le 16 février 2005.

et de programmes qui visent à favoriser la pérennité de l'environnement et à rendre l'économie plus compétitive. Le discours du Trône d'octobre 2004 et le budget de 2005 ont posé les jalons du Projet vert.

Les changements climatiques : à la fois défi et possibilité

Les changements climatiques sont le plus grand défi de notre temps en matière de durabilité

La communauté mondiale a pris acte du défi des changements climatiques et adopte des mesures pour le relever. Le Protocole de Kyoto a force de loi à l'échelle internationale depuis le 16 février 2005, et reflète ainsi un consensus de plus en plus vaste voulant que la gestion des changements climatiques soit un facteur primordial de la salubrité de notre planète, de la santé de ses habitants, ainsi que de la stabilité et de la prospérité économiques futures de tous les pays.

Si la croissance désordonnée des émissions de GES se poursuit, elle contribuera à une augmentation prévue des températures mondiales d'environ 1,5 à 6 °C d'ici la fin du siècle. Cela modifierait en profondeur le fonctionnement de notre planète. Dans l'Arctique, l'augmentation des températures pourrait atteindre 12 °C.

Les conditions météorologiques extrêmes menacent les écosystèmes, la santé et la sécurité au Canada et imposent un coût énorme à des secteurs clés de notre économie. De récents événements tels que les incendies de forêt en Colombie-Britannique (2003), la sécheresse dans les Prairies (2004) et la tempête de verglas dans l'est de l'Ontario et au Québec (1998) ont illustré à quel point les collectivités sont vulnérables aux impacts sociaux et économiques généralisés des conditions météorologiques extrêmes et de la variabilité du climat. Le coût des désastres causés par les phénomènes météorologiques au Canada a considérablement augmenté durant les années 1990. Un certain nombre de secteurs de l'économie canadienne, notamment les forêts, l'agriculture et les pêches, peuvent être dévastés en un rien de temps par des désastres météorologiques occasionnés

par les changements climatiques. Le Nord canadien est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et en ressent déjà les répercussions.

Les Nations Unies ont créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988 et l'ont chargé d'entreprendre périodiquement des évaluations approfondies de l'information scientifique et socioéconomique disponible sur les changements climatiques et leurs répercussions, de même que sur les moyens d'en atténuer les risques et de s'y adapter. Les principales conclusions scientifiques des trois évaluations effectuées par le GIEC à ce jour (voir l'annexe 4) témoignent de l'évolution de notre compréhension de la science des changements climatiques :

- Au terme de la première évaluation, complétée en 1990, les experts concluaient que les émissions attribuables à l'activité humaine augmentent considérablement les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) et que cela accentuera l'effet de serre et réchauffera encore plus la surface de la Terre.
- La deuxième évaluation, terminée en 1995, présentait de nouveaux résultats, notamment que les émissions de GES ont continué d'augmenter, que le climat a changé depuis un siècle et devrait suivre cette tendance et que la prépondérance de la preuve suggère que le climat planétaire se ressent manifestement de l'influence humaine.
- La troisième évaluation, achevée en 2001, comprenait les conclusions suivantes : des éléments nouveaux et encore plus probants montrent que l'essentiel du réchauffement des 50 dernières années résulte de l'activité humaine; les émissions de GES causées par l'activité humaine continuent de transformer l'atmosphère de telle manière que le climat poursuivra vraisemblablement son évolution; les changements climatiques atmosphériques persisteront pendant des siècles.

Les signataires du Protocole de Kyoto ont globalement convenu de réduire, entre 2008 et 2012, leurs émissions de GES d'environ 5,2 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990. Bien qu'il s'agisse d'une bonne première étape, il reste encore beaucoup à faire. Les scientifiques estiment qu'il faudrait réduire les émissions planétaires de 50 à 60 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050 pour stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à deux fois leurs niveaux d'avant l'industrialisation.

D'éminents scientifiques de pays développés et en développement se sont rencontrés à la conférence d'Exeter, qui s'est déroulée du 1er au 3 février 2005 au Royaume-Uni, pour tenter d'éclairer les discussions du G8 sur les changements climatiques. Leurs discussions ont porté sur la nécessité de penser à des moyens plus inventifs de fixer à l'avenir des objectifs de lutte contre les changements climatiques, notamment en ce qui a trait à l'adaptation.

La lutte contre les changements climatiques favorise la compétitivité et la durabilité de l'économie canadienne

Le rapport évident qui existe entre les facteurs d'ordre environnemental et la compétitivité économique est en voie de transformer les rouages de l'économie mondiale. Les pays conjuguent le rendement environnemental et économique pour se donner les moyens d'améliorer ou même de maintenir la qualité de vie de leurs citoyens, en plus de stimuler l'innovation et la créativité requises

Que sont les gaz à effet de serre?

Les gaz à effet de serre qui existent à l'état naturel comprennent la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote et l'ozone. Certaines activités humaines produisent de plus grandes quantités de ces gaz tandis que d'autres activités peuvent créer des gaz à effet de serre qui n'existent pas à l'état naturel.

Le dioxyde de carbone (CO_2) : L'utilisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) à des fins industrielles, de transport et de chauffage/climatisation des immeubles ainsi que le déboisement rejettent de plus en plus de dioxyde de carbone.

Le méthane (CH_4) : Des quantités de plus en plus considérables de méthane sont rejetées par les lieux d'enfouissement, le traitement des eaux usées, certaines pratiques agricoles ainsi que le bétail en pâturage.

L'oxyde d'azote (N_2O) : L'utilisation d'engrais chimiques et de combustibles fossiles rejette de plus en plus d'oxyde d'azote dans l'atmosphère.

Les trois gaz à effet de serre qui n'existent pas à l'état naturel, mais qui sont visés par le Protocole de Kyoto sont : les hydrofluorocarbures (HFC), les hydrocarbures perfluorés (HPF) et l'hexafluorure de soufre (SF_6). Ces gaz sont produits par divers procédés industriels.

Qu'est-ce que l'effet de serre?

L'effet de serre décrit le rôle que joue l'atmosphère pour prévenir les pertes de chaleur de la planète. Les faibles concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère permettent à la majeure partie du rayonnement solaire de traverser l'atmosphère pour réchauffer la planète. Toutefois, ces mêmes gaz absorbent aussi une bonne partie de l'énergie thermique rayonnée par la Terre elle-même et en retournent une bonne partie vers la surface. La surface de la Terre demeure ainsi beaucoup plus chaude qu'en l'absence de l'effet de serre. Ce processus naturel est appelé « effet de serre » parce que, à certains égards, il joue le rôle du verre dans une serre. En l'absence de ces gaz à effet de serre naturels, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, la température moyenne de la Terre chuterait de 14 à moins 19 °C, et la planète ne pourrait plus accueillir la vie.

Depuis la révolution industrielle, les pays développés ont produit des quantités toujours plus grandes de gaz à effet de serre en raison de l'utilisation de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel pour alimenter nos véhicules et nos industries, ainsi que pour chauffer et refroidir nos maisons. D'autres activités humaines, telles que le défrichage des sols à des fins d'agriculture et d'aménagement urbain, de même que l'enfouissement des déchets et d'autres méthodes d'élimination ajoutent aussi aux concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Par conséquent, les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont augmenté de plus de 30 p. 100 depuis la révolution industrielle. Les concentrations de méthane et d'oxyde nitreux, qui sont aussi reliées aux activités humaines, ont augmenté respectivement d'environ 150 et 17 p. 100 au cours de la même période. L'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère accentue l'effet de serre naturel, engendrant le réchauffement de la Terre.

pour être aux commandes d'une économie concurrentielle et durable.

Alors que le monde se prépare à relever le défi des changements climatiques, les économies et les entreprises qui tiennent compte des facteurs environnementaux dans leurs décisions jouiront d'un avantage concurrentiel. Celles qui choisissent d'ignorer le défi et les possibilités qui l'accompagnent risquent d'être laissées pour compte. Elles devront par conséquent procéder à une adaptation plus prononcée et plus ardue dans un délai plutôt bref. Le Canada peut profiter des avantages qui reviennent aux pionniers et il entend bien le faire.

Les investissements que le Canada a faits jusqu'à maintenant dans le domaine des changements climatiques ont permis à l'économie tout entière de réaliser des progrès à l'égard de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'énergie et d'une baisse des coûts. On estime que l'industrie canadienne économise 3 milliards de dollars par année en frais de combustible en recourant à des méthodes de pointe de gestion de l'énergie. À l'échelle de l'économie, on estime que les coûts de l'énergie sont inférieurs d'environ 12 milliards de dollars par année à ce qu'ils auraient été sans une amélioration de l'efficacité énergétique. L'adoption de mesures supplémentaires de lutte contre les changements climatiques fera augmenter ces chiffres.

Le fait d'investir en temps opportun dans les innovations technologiques applicables à l'utilisation et à la production d'énergie nous permettrait non seulement de réduire nos émissions de GES, mais également d'accroître notre compétitivité et de nous ouvrir des avenues d'expansion économique.

- Les énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, ont des rôles importants à jouer dans cette transformation. Dans le cas de l'hydroélectricité, nous pouvons tabler sur le leadership international des entreprises provinciales de services publics telles qu'Hydro-Québec, Manitoba Hydro et BC Hydro, tandis que les énergies renouvelables telles que le vent nous permettent d'être à la fine pointe des nouveaux secteurs de l'économie.
- La société Ballard Power Systems de la Colombie-Britannique, un leader mondial de la technologie des piles à combustible, collabore avec des fabricants de voiture tels que DaimlerChrysler et Ford. Les compagnies canadiennes sont bien placées pour se tailler une part substantielle du marché mondial des piles à combustible, lequel devrait frôler les 46 milliards de dollars d'ici 2011.

- Le pompage du CO_2 piégé dans des gisements de pétrole offre non seulement un moyen important de stocker des GES sous terre au lieu de les rejeter dans l'atmosphère, mais il augmente aussi la quantité de pétrole tiré des gisements pétrolifères canadiens parvenus à maturité. On estime que la récupération assistée des hydrocarbures pourrait accroître de 8 à 25 p. 100 la production des gisements pétrolifères canadiens parvenus à maturité par rapport au pétrole en place à l'origine. Cela pourrait représenter de 3 à 9 milliards de barils de pétrole de plus.
- Près de 70 p. 100 des centrales canadiennes alimentées au charbon doivent être mises hors service d'ici 2020. Investir aujourd'hui dans la technologie du charbon épuré nous permettra de remplacer les centrales thermiques vieillissantes par des installations beaucoup plus propres, plus efficaces et pouvant durer jusqu'à 40 ans.

Les investisseurs valorisent de plus en plus la responsabilité environnementale. L'indice Dow Jones de durabilité accueille dans ses rangs les principales entreprises à vocation durable qui donnent le ton à leur industrie en fixant des normes de pratique exemplaire et en offrant une performance environnementale, sociale et économique supérieure. Entre autres, les compagnies canadiennes suivantes font partie de l'indice : Alcan, Ballard, CIBC, Cognos, Dofasco, Domtar, Nexen, RBC, Shell Canada, Suncor, Telus, TransAlta Utilities et TransCanada Corp.

Les investissements requis pour parer aux changements climatiques peuvent aussi appuyer le développement régional. Les régions céréalières bénéficieront grandement d'une augmentation de l'offre d'éthanol et de biodiésel. Ainsi, la Saskatchewan estime qu'une industrie de 400 millions de litres par année augmentera la demande provinciale de matières premières de blé d'un peu plus d'un million de tonnes par année, ouvrira des avenues de développement économique dans les régions rurales de la province, notamment par la création d'emplois indirects dans l'industrie du bétail et d'autres secteurs d'activité, et activera fortement l'industrie de la construction. Le fait de réduire les émissions agricoles de GES au moyen de pratiques agricoles de pointe et de séquestrer le carbone dans les sols par les pratiques de semis direct ou de culture minimale permet non seulement de combattre les changements climatiques, mais également d'offrir une source importante de revenu supplémentaire et des possibilités de marchés à créneaux aux agriculteurs canadiens. L'amélioration de l'aménagement forestier peut aussi favoriser la conservation des espaces naturels et protéger la biodiversité, de même qu'offrir des avenues de développement durable à de nombreuses collectivités autochtones.

L'investissement requis pour réduire les émissions de GES permettra au Canada de jouir d'autres retombées. Des événements tels que la panne de courant survenue en Ontario, à l'été 2003, illustrent bien notre grande interdépendance ainsi que la gravité des répercussions possibles de pannes de courant en cascade sur l'économie et la sécurité du pays. Le gouvernement s'emploie à soutenir la diversification de notre réseau d'électricité en offrant de meilleurs incitatifs à la cogénération et à d'autres formes de production décentralisée. Afin de réduire les émissions de GES par l'entremise de partenariats fédéraux, provinciaux et territoriaux, nous pourrions mettre sur pied des projets dont l'objectif consisterait, par exemple, à renforcer le réseau d'électricité national, à contribuer à domestiquer le potentiel de l'hydroélectricité et des autres énergies renouvelables au Canada, à aider l'Ontario à tenir son engagement à abandonner graduellement ses centrales au charbon et à investir dans la technologie du charbon épuré.

Les mesures de lutte contre les changements climatiques assainissent l'air et améliorent la qualité de vie des Canadiens

L'utilisation des combustibles étant une des principales causes de pollution atmosphérique par le smog et d'émissions de GES, les mesures de lutte que nous adoptons contre les changements climatiques contribuent aussi énormément — lorsqu'elles tiennent compte de la santé humaine et de la viabilité des collectivités — à l'assainissement de l'air dans les villes et les collectivités canadiennes. Il en résulte une amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population de même que des économies pour le système des soins de santé. Nous estimons que la réalisation de nos cibles de Kyoto procurerait aux Canadiens d'importants avantages corrélatifs sur le plan de l'assainissement de l'air. Les activités proposées dans ce nouveau plan pourraient aider à réduire le fardeau des maladies associées à la pollution atmosphérique qui, selon les estimations, sont un facteur contributif à des milliers de décès par année au Canada.

Les municipalités qui réduisent leurs émissions en bonifiant leur réseau de transport en commun produisent de multiples avantages, qu'il s'agisse de l'assainissement de l'air, de la réduction de la congestion routière ou de l'amélioration de la qualité de vie dans les villes. Les entreprises internationales qui choisissent de s'implanter au Canada évoquent couramment la qualité de vie de leurs salariés comme l'un des principaux facteurs dont elles tiennent compte pour choisir un lieu d'investissement.

Les entreprises internationales qui choisissent de s'implanter au Canada évoquent couramment la qualité de vie de leurs salariés comme l'un des principaux facteurs dont elles tiennent compte pour choisir un lieu d'investissement.

Les investissements dans la lutte contre les changements climatiques entraîneront d'autres avantages sur le plan de l'environnement tels qu'une diminution des émissions de mercure provenant des centrales électriques polluantes alimentées au charbon qui sont situées au Canada et à l'étranger. Des mesures pour accroître la capacité de stockage de carbone de nos terres agricoles et de nos forêts nous encourageront à protéger nos espaces naturels, comme les milieux humides, et notre biodiversité. Bon nombre des mesures de lutte contre les changements climatiques peuvent aussi nous aider à écologiser nos villes et nos collectivités par l'entremise d'investissements dans l'infrastructure durable. Lorsqu'ils sont pensés de manière à intégrer les considérations relatives aux changements climatiques, à la santé humaine et aux collectivités durables, ces investissements peuvent favoriser la réalisation des objectifs visés dans un certain nombre de domaines du secteur de la santé, parmi lesquels figurent la santé des enfants, la santé mentale, la vie active et la santé des aînés.

Il faut également investir dans la science et l'adaptation

Nous constatons déjà certaines répercussions des changements climatiques, et l'avenir nous en réserve d'autres. Il faudra investir pour aider les collectivités à s'adapter aux effets des changements climatiques, particulièrement pour protéger les populations les plus à risque, à savoir les enfants, les personnes âgées et les habitants du Nord du Canada. C'est ainsi que l'*Arctic Climate Impact Assessment Report* (ACIA), publié récemment, fait état des défis que doivent relever les Canadiens qui vivent dans l'Arctique, en raison des effets déjà visibles des changements climatiques sur leur territoire. Ces populations trouvent déjà ardu de maintenir leur culture, leur mode de subsistance, leur santé et leur bien-être.

Au Canada, la planification de la prochaine Année polaire internationale, en 2007–2009, engendre une concentration de recherches et d'observations scientifiques interdisciplinaires coordonnées à l'échelle internationale et portant sur les régions polaires de la Terre. Les travaux complémentaires au rapport ACIA proposés à cette occasion permettront aux pays de réaliser des progrès considérables dans leurs connaissances et leur compréhension des latitudes septentrionales. Ces travaux nous légueront une infrastructure, des installations et des systèmes d'observation renouvelés et améliorés pour poursuivre les études scientifiques et sociales des régions nordiques. Ils permettront aussi aux pays de mettre à profit les nouvelles connaissances pour prendre des mesures en vue de contrer les répercussions des changements environnementaux dans ces collectivités.

Afin de protéger la qualité de vie au Canada, il faudra déployer des efforts soutenus et efficaces pour réduire les émissions de GES et encourager la mise en œuvre de stratégies efficaces d'adaptation sociale pour atténuer le plus possible les répercussions adverses prévues et tirer parti des possibilités en matière de santé durable. Malgré les coûts à court terme associés à la réduction des émissions, l'inaction nous imposerait aussi des coûts — ceux des changements climatiques eux-mêmes et des réajustements qui deviennent toujours plus exigeants avec le report de l'échéance.

Il nous faut aussi investir davantage pour étoffer notre compréhension scientifique des changements climatiques. Nous devons améliorer notre réseau d'observation du climat, renforcer notre capacité de modélisation et chercher à mieux comprendre le rôle des océans dans la modération du climat.

Le Canada est résolu à agir multilatéralement

Le Canada agit sur fond de consensus et dans le cadre d'un vaste effort multilatéral

Le défi des changements climatiques et le type d'interventions requises pour s'y attaquer font l'objet d'un vaste consensus international. Étant un dossier mondial, les changements climatiques exigent une offensive planétaire — les pays doivent faire preuve de multilatéralisme. Le Canada est un chaud partisan du Protocole de Kyoto précisément parce qu'il s'agit de l'unique mécanisme sur lequel s'entend la communauté internationale pour réduire les émissions de GES, et il est manifestement dans son intérêt d'y participer. Le Protocole est la première phase d'une mobilisation croissante sur le plan international. Le Canada respectera son engagement de Kyoto durant cette première phase et, par-dessus tout, il prendra les moyens de relever le défi à plus long terme.

Les pays n'en sont pas tous au même point dans leur combat contre les changements climatiques et ne disposent pas tous des mêmes moyens pour intervenir. Le Protocole de Kyoto prévoit l'échange de crédits de carbone à l'échelle internationale et d'autres mécanismes de flexibilité pour composer avec ces différences de capacité. Il permet aux pays de bénéficier mutuellement de leurs forces. Les Pays-Bas, d'autres pays de l'Union européenne et le Japon prévoient investir considérablement sur le marché mondial du carbone pour être en mesure d'atteindre plus facilement leurs cibles de Kyoto. Le Canada récoltera de sa participation à ce marché international des retombées intérieures tout autant d'ordre économique, par exemple grâce à la mise en valeur des technologies canadiennes à l'étranger, qu'environnemental du fait de la réduction des quantités de mercure qui atteignent nos frontières en provenance d'autres pays. Le Canada ne peut se protéger contre les changements climatiques en l'absence d'une action internationale.

Les Parties au Protocole de Kyoto doivent toutes, il est clair, approfondir leur savoir, réaliser des analyses avantages-coûts et se doter de stratégies d'adaptation. Le monde a des preuves crédibles du défi de taille que représentent les changements climatiques, mais la communauté des nations en est encore à décider des meilleurs moyens de le relever. C'est pourquoi l'approche mondiale et notre propre démarche nationale à l'égard des changements climatiques consistent à bâtir, à apprendre et à nous adapter en cours de route.

C'est parce que nous avons à cœur l'action multilatérale que nous accueillerons le monde à Montréal, en novembre 2005, pour la Conférence de Montréal sur le climat.

En vertu du Protocole de Kyoto, le Canada a pour cible de réduire, entre 2008 et 2012, ses émissions annuelles de GES à un niveau inférieur de 6 p. 100 à celui réel de 1990, soit la plus exigeante cible de réduction des émissions de GES de tous les signataires de Kyoto (voir l'annexe 3). Malgré le défi, le gouvernement du Canada a ratifié le Protocole de Kyoto parce qu'il reconnaît la menace considérable que représentent les changements climatiques et parce qu'il croit que nous devons participer à l'effort international requis pour régler ce problème mondial. En outre, le Canada sait que la lutte contre les changements climatiques profitera à son environnement, à son économie et à ses citoyens. Ce plan adopte une approche plus détaillée et plus exhaustive que les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques de la plupart des pays industrialisés qui sont Parties au Protocole de Kyoto. De plus, bon nombre de nos mesures et orientations s'appuient sur des engagements législatifs et financiers.

C'est parce que nous avons à cœur l'action multilatérale que nous accueillerons le monde, en novembre 2005, pour la Conférence de Montréal sur le climat. Cette rencontre internationale sur les changements climatiques, qui fera date, est la 11e Conférence des Parties (CdP 11) et la première Réunion des Parties au Protocole. Lors de cet événement, le Canada présidera la réunion où débuteront officiellement les négociations décisives sur les moyens que prendront les pays du monde pour continuer à contrer les changements climatiques au-delà de la période de Kyoto se terminant en 2012.

Ce qui s'est fait jusqu'à maintenant

Nous avons déjà pris d'importantes mesures sur lesquelles nous appuyer

Depuis 1998, le Canada investit considérablement dans la lutte contre les changements climatiques (voir l'annexe 5). Les efforts que nous avons déployés à ce jour, y compris le Plan d'action 2000 et le *Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002*, ont mis en place de

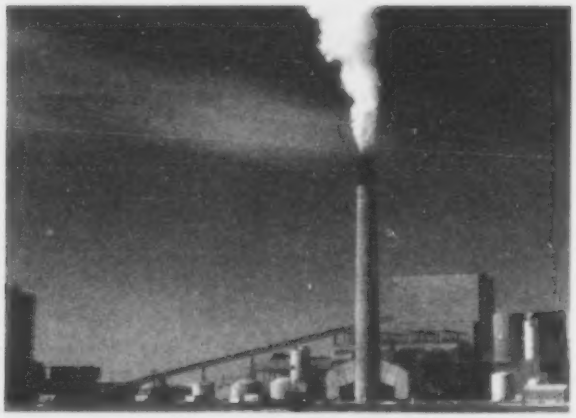

solides assises. Le Plan de 2005 prend appui sur ces assises et sera un cadre vivant et en évolution qui récompensera l'innovation et la réussite.

Le Plan d'action 2000 a instauré un éventail de programmes à l'intention de secteurs clés de l'économie tels que les transports, les immeubles, les énergies renouvelables et les combustibles fossiles moins polluants, les petites et moyennes entreprises, l'agriculture et l'exploitation forestière. Le *Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002* prévoyait d'autres mesures.

En 2002, la différence entre les émissions projetées du Canada en cas de maintien du statu quo (MSQ) et notre cible de Kyoto était estimée à 240 mégatonnes (Mt) d'émissions de GES exprimées en termes d'équivalent CO_2[1]. Le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 comportait un éventail de nouvelles initiatives et mettait de l'avant un certain nombre d'options pour combler l'écart qui restait.

Ce nouveau plan repose en bonne partie sur les programmes prévus au Plan de 2002. On estimait, dans le Plan de 2002, que les réductions d'émissions associées à ces programmes seraient de l'ordre de 55 à 60 Mt. Toutefois, grâce à l'expérience acquise au fil du temps ainsi qu'à l'adoption d'une approche circonspecte de l'estimation des réductions des émissions associées au système des grands émetteurs finaux, on considère maintenant que le financement continu de ces programmes pourrait permettre de réduire les émissions de 40 Mt par année de 2008 à 2012.

En allant de l'avant, nous bâtissons sur le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002. Le budget de 2005 a mis en branle un examen des programmes existants de lutte contre les changements climatiques, volet important du souci d'évaluation continue dont témoigne ce plan. Les programmes qui sont efficaces seront renouvelés et élargis suivant les besoins. Certains fonds seront réaffectés et nous ferons de nouveaux investissements substantiels là où il est logique de le faire. La rentabilité, les répercussions des GES et les avantages corrélatifs seront des critères clés de ces décisions.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 décrivait aussi un projet de système assorti d'objectifs de réduction d'émissions pour les grands émetteurs finaux (GEF) du Canada, qui comprennent des sociétés des secteurs des mines, de la fabrication, du pétrole et du gaz ainsi que de l'électricité thermique. Ce nouveau plan donne chair au système des GEF et décrit la façon dont les cibles de réduction des émissions seraient fixées, les mécanismes qui permettraient aux GEF d'atteindre leurs cibles et les mesures réglementaires privilégiées pour instituer le système.

Dans le cas de l'industrie automobile, le Plan d'action 2000 a, dans un premier temps, annoncé l'objectif que se donnait le gouvernement d'améliorer considérablement l'efficacité des combustibles pour véhicules. Dans le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002, le gouvernement a déterminé qu'il cherchait à faire en sorte que la consommation de carburant des véhicules neufs vendus au Canada s'améliore de 25 p. 100 d'alors à 2010, soit l'équivalent d'une réduction de 5,2 Mt des émissions de GES. L'une des composantes fondamentales du nouveau Plan est l'accord auquel en sont arrivés le gouvernement et l'industrie automobile et qui amènera celle-ci à réduire les émissions des voitures de 5,3 Mt d'ici 2010.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 fixait à 10 p. 100 la proportion de la nouvelle capacité de production d'électricité devant provenir des sources émergentes d'énergie renouvelable. Par l'entremise du budget de 2005, le Plan quadruple l'Encouragement à la production d'énergie éolienne et crée l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable. Le jeu conjugué de ces initiatives nous permettra de dépasser la cible de 10 p. 100 fixée par le Plan de 2002.

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des gaz d'enfouissement, le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 proposait l'élaboration d'un cadre qui permettrait de vendre les réductions et les absorptions de GES réalisées dans ces secteurs à titre de compensations dans le cadre d'un régime d'échange de droits d'émissions. En juin 2003, le gouvernement a

[1] Une tonne de CO_2e est une tonne de CO_2 ou une tonne d'un autre GES exprimée sous forme d'équivalents en CO_2.

entrepris des consultations partout au pays sur l'élaboration éventuelle d'un système de compensations, et le nouveau Plan précise davantage le fonctionnement éventuel d'un tel système au Canada. Au fur et à mesure que nous mettrons le Plan à exécution, le gouvernement du Canada travaillera avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants à confirmer les détails du modèle de système de compensations.

Dans beaucoup de domaines, ce nouveau plan s'inscrit dans la foulée des efforts antérieurs. Notamment, il renforce le Défi d'une tonne lancé dans le Plan de 2002 pour donner aux Canadiens la possibilité d'agir. Comme le Plan de 2002 mettait l'accent sur les partenariats entre les gouvernements, nous avons créé l'Enveloppe des nouvelles possibilités et conclu des protocoles d'entente avec les provinces et les territoires. Par le truchement du budget de 2005, nous élargirons substantiellement le Fonds du partenariat de ce nouveau plan, question de moduler et d'intensifier ces efforts précédents de façon à favoriser le déploiement d'une lutte concertée contre les changements climatiques. Le Plan raffermit en outre engagement pris par le gouvernement fédéral dans le Plan de 2002 de combattre les changements climatiques au sein nos propres activités.

Le Plan sur les changements climatiques de 2005

Le budget de 2005 a jeté les bases de notre plan de lutte contre les changements climatiques

Ce plan s'inspire des principes énoncés dans le budget de 2005 pour orienter les investissements du gouvernement du Canada en matière d'environnement :

- **Équilibre** : Les investissements doivent assurer l'équilibre entre la nécessité de mesures à court terme pour protéger notre environnement naturel et de mesures à long terme pour favoriser la transformation des comportements publics et des pratiques commerciales.
- **Compétitivité** : La croissance économique durable est une composante essentielle de la compétitivité internationale à long terme du Canada, mais le passage à une économie durable doit aussi prendre en compte ses incidences sur la compétitivité à court terme du pays.

Les investissements doivent promouvoir l'innovation et appuyer les nouvelles technologies. L'innovation alimente la croissance économique, crée de nouvelles occasions d'affaires et permet l'amélioration à long terme de notre performance environnementale.

- **Partenariat** : Dans la mesure du possible, les investissements dans l'environnement devraient susciter un financement externe et entraîner des réactions au sein de l'industrie, chez les citoyens et dans les autres ordres de gouvernement.
- **Innovation** : Les investissements doivent promouvoir l'innovation et appuyer les nouvelles technologies. L'innovation alimente la croissance économique, crée de nouvelles occasions d'affaires et permet l'amélioration à long terme de notre performance environnementale.
- **Rapport coût-efficacité** : Les initiatives doivent atteindre les objectifs environnementaux au moindre coût possible.

Le budget de 2005 a franchi un pas important en dotant le Plan d'un financement réparti comme suit :

- **Fonds éco-net** (rebaptisé **Fonds pour le climat** dans ce plan) : un financement minimal de 1 milliard de dollars;
- **Fonds du partenariat** : 250 millions de dollars, avec la possibilité que ce financement atteigne entre 2 et 3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie;
- **énergies renouvelables** : 200 millions de dollars pour le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne, 100 millions de dollars pour le Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et 300 millions de dollars pour les incitatifs fiscaux en faveur de la production d'énergie à haut rendement et renouvelable
- **programmes** : 2 milliards de dollars pour les programmes existants de lutte contre les changements climatiques;

On souligne dans le budget qu'il faudra prendre d'autres mesures à l'avenir et que le gouvernement en appliquera de nouvelles au fur et à mesure que ses ressources le lui permettront et que nous apprendrons de nos investissements et de notre expérience internationale.

Notre plan est pragmatique et axé sur les résultats

Notre plan définit les principales mesures et institutions devant orienter notre action, fournit le financement et les encouragements nécessaires et prévoit faire appel à la gestion du risque.

Il préconise diverses mesures, y compris des instruments axés sur le marché, des approches diversifiées du financement et la réglementation. Il mobilise aussi des acteurs de tous les secteurs de l'économie et de tous les ordres de gouvernement, en plus de proposer un éventail d'interventions au pays et à l'étranger.

Au fur et à mesure que le Plan sera mis en œuvre, nous surveillerons les réductions d'émissions associées aux différents éléments, ainsi que les dépenses. Les dépenses réelles dans certains domaines pourraient être inférieures aux projections actuelles, tandis que d'autres mécanismes ou programmes qui offrent un rendement particulièrement encourageant pourraient voir leur financement croître considérablement avec le temps.

Notre plan entraînera des retombées économiques à l'échelle du pays

Voici quelques exemples de retombées économiques :

- Les producteurs d'énergie renouvelable profiteront des sommes qui seront investies dans le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne et dans le Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable; ces programmes pourraient également donner un coup de fouet à des industries connexes au Canada.
- On prévoit des réductions d'émissions et un piégeage du carbone considérables sur les fermes, correspondant probablement à un investissement d'au moins 1 milliard de dollars.
- Les collectivités rurales devraient bénéficier d'un investissement d'environ un quart de milliard de dollars dans les méthodes avancées de gestion agricole.
- On s'attend à ce que les municipalités réduisent énormément leurs émissions grâce au captage et à l'utilisation des gaz d'enfouissement, ce qui correspond en gros à un investissement d'environ un demi-milliard de dollars.
- Le Plan permettra de faire des investissements notables dans de grands projets d'infrastructure tels que le transport est-ouest de l'électricité, un meilleur accès aux technologies réparties telles que la cogénération et l'énergie renouvelable, la technologie du charbon épuré ainsi que le captage et le stockage du CO_2.

Les initiatives visent à faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine des écotechnologies et, de ce fait, à lui conférer un avantage concurrentiel.

Ces exemples ne portent que sur les investissements fédéraux. On peut toutefois s'attendre à un effet de levier grâce au financement des provinces et du secteur privé.

Ce plan cherche surtout à réduire les émissions intérieures, mais les investissements internationaux dans la réduction des émissions ont aussi un rôle important à jouer. De tels investissements peuvent être mis à profit dans le but de favoriser la pénétration des technologies canadiennes à l'étranger, d'engendrer des avantages environnementaux qui débordent le cadre de la lutte contre les changements climatiques (p. ex. une réduction des émissions de mercure qui atteignent nos frontières) et de promouvoir nos intérêts nationaux plus généraux, par exemple dans le domaine du commerce ou de la durabilité globale.

Notre approche va au-delà de la période 2008–2012 de Kyoto

Sur la scène internationale, nous tirerons parti des possibilités qui nous seront offertes à titre de pays hôte de la Conférence de Montréal sur le climat pour intervenir activement dans l'élaboration de l'accord international pour la période post-2012. Pour déterminer les détails de la stratégie de négociation internationale du Canada, nous ferons appel aux provinces, aux territoires, aux peuples autochtones et aux intervenants, en plus de nous inspirer des conseils et du savoir-faire qui se trouvent ici même au pays. Nous sommes persuadés que, qu'avec le concours de nos partenaires internationaux, nous pouvons concevoir une approche de la réduction planétaire des émissions après la période se terminant en 2012 qui bâtira sur les forces du Protocole de Kyoto, qui puisera dans notre expérience collective de la lutte contre les changements climatiques depuis que le Protocole a été négocié en 1997 et qui permettra d'harmoniser les buts environnementaux et économiques de même que les signaux en matière de politiques.

Nous tenons aussi compte de la période post-2012 pour déterminer nos interventions au pays même. Par exemple,

c'est par voie de consultation que seront fixées les cibles des émissions pour le système des GEF (décrit en détail dans une section ultérieure) qui s'appliqueront à la période post-2012. De plus, bon nombre des investissements que nous effectuons nous permettront non seulement de réduire nos émissions durant la période 2008-2012 de Kyoto, mais également de les diminuer considérablement après 2012.

Comme nous l'expliquons dans une prochaine section, le premier ministre a demandé à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) de le conseiller sur une politique stratégique à long terme sur l'énergie et les changements climatiques pour le Canada, laquelle politique ferait notamment place à des options pour les cibles de réduction après 2012.

Le développement technologique : l'un des piliers de notre approche

Encourager l'innovation et le développement dans le domaine de la technologie environnementale est l'une des pierres angulaires de l'approche à long terme que le gouvernement entend adopter face aux changements climatiques. Les initiatives visent à faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine des écotechnologies et, de ce fait, à lui conférer un avantage concurrentiel. Les nouvelles technologies peuvent donner aux Canadiens les moyens de réduire les émissions de GES et d'autres produits nocifs tout en jouissant des avantages d'une économie concurrentielle.

Compte tenu de l'importance des nouvelles technologies de l'environnement, le gouvernement a annoncé, dans son budget de 2005, son intention d'élaborer, d'ici la fin de 2006, une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable. Il consacrera 200 millions de dollars à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette stratégie.

La promotion du développement des technologies canadiennes d'avant-garde est l'un des thèmes conducteurs de notre plan. Ainsi, le régime des GEF, décrit dans une prochaine section, fixe pour les nouvelles installations des cibles fondées sur les normes de rendement de la meilleure technologie existante d'application rentable (MTEAR). De cette façon nous adoptons une approche qui tient compte de la notion des meilleures technologies disponibles en tout temps. Nous cherchons à bâtir avec les gouvernements provinciaux et territoriaux de solides alliances afin de faire échec aux changements climatiques. Nous accordons priorité dans cette démarche à la commercialisation et au déploiement des innovations technologiques. En outre, les investissements dans les réductions internationales des émissions constituent une excellente occasion de favoriser la pénétration des technologies canadiennes à l'étranger.

Notre plan a pour but la réalisation de résultats stratégiques fondamentaux

Le nouveau Plan vise non seulement à réduire les émissions de GES pour respecter notre engagement en vertu de Kyoto, mais aussi à faciliter l'obtention d'un certain nombre de résultats stratégiques importants, en l'occurrence :

- des industries concurrentielles et durables pour le XXI[e] siècle;
- la canalisation des forces du marché;
- un partenariat entre les gouvernements du Canada;
- des citoyens mobilisés;
- une agriculture et des forêts durables;
- des villes et des collectivités durables.

Nous décrivons en détail ci-dessous ces résultats stratégiques et les moyens que prévoit le Plan pour y arriver. En mettant de l'avant notre plan pour s'attaquer à la problématique des changements climatiques, le gouvernement cherche à faire ce qu'il faut pour la salubrité de la planète et la santé de ses citoyens ainsi que pour la compétitivité de l'économie canadienne.

Le Plan exige une action concertée des citoyens, des gouvernements, de l'industrie, des groupes environnementaux et des autres intervenants du Canada. Le gouvernement du Canada tentera d'obtenir les résultats escomptés en accédant au savoir et à l'expertise des Canadiens. L'annexe 6 présente les prochaines étapes de cet engagement.

Relever chez nous le défi des changements climatiques

Le défi du Canada en ce qui concerne sa cible de Kyoto est souvent exprimé sous la forme d'un « écart d'émissions », soit la différence entre la quantité prévue d'émissions entre 2008 et 2012 en cas de maintien du statu quo (c.-à-d. ce qu'elles seraient en l'absence de mesures de lutte contre les

Notre plan ne vise pas qu'à réduire les GES, mais également à transformer la façon dont les rouages de l'économie influent sur le climat.

changements climatiques) et notre cible de Kyoto de 6 p. 100 moindre que les niveaux des émissions de 1990. Puisque nos émissions atteignaient environ 596 Mt en 1990, cela signifie que, de 2008 à 2012, la moyenne de nos émissions ne devrait pas dépasser 560 Mt.

En 2002, notre écart des émissions était estimé à 240 Mt. Cette différence s'est maintenant accrue : l'économie du Canada affiche un meilleur rendement que prévu et on s'attend à ce que la croissance économique dans les secteurs clés à forte intensité d'émissions soit plus grande qu'on ne l'avait tout d'abord projeté. Entre 1990 et 2003, notre produit intérieur brut a progressé de 43 p. 100, comparativement à des prévisions de 34 p. 100. Il s'ensuit que l'écart des émissions est plus vraisemblablement de l'ordre de 270 Mt et qu'il pourrait être plus grand.

Les mesures décrites dans le Plan ont pour but de combler notre estimation la plus précise de cet écart. De 2005 à 2012, le gouvernement fédéral devra sans doute investir quelque 10 milliards de dollars pour mettre le Plan à exécution. Cette somme comprend 2 milliards de dollars pour le financement des programmes existants de lutte contre les changements climatiques. Cet investissement est logique et s'appuie en bonne partie sur des raisons qui vont au-delà des changements climatiques, comme aider à assainir l'air, accroître la compétitivité industrielle, l'innovation technologique et le développement économique, promouvoir la sécurité énergétique et bâtir des villes et des collectivités durables. Le budget de 2005 a franchi un pas important en consacrant 5 milliards de dollars sur cinq ans à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de notre milieu naturel.

Notre plan décrit une répartition possible du financement entre ses composantes. Bien que nous puissions chiffrer clairement l'ordre de grandeur de cet investissement global, il est presque certain que les dépenses par composante seront appelées à changer en regard de celles contenues dans ce plan au gré des examens et des évaluations. L'évaluation et l'apprentissage permanents pourraient donner lieu à un réajustement des investissements et des réductions estimées des émissions associées aux différents éléments du Plan.

Bien qu'il existe des synergies entre les diverses initiatives du Plan, nous avons veillé à éviter la double comptabilisation au moment d'estimer les impacts des réductions. Nous avons évalué les réductions des émissions et des coûts à partir d'un éventail de sources fiables, y compris les résultats de modélisations.

Par ailleurs, il est important d'éviter une précision injustifiée en estimant les réductions des émissions et des coûts. C'est qu'il s'agit d'une projection de sept ans dans un domaine où l'expérience du passé n'est pas toujours un repère utile. Qui plus est, notre plan ne vise pas qu'à réduire les GES, mais également à transformer la façon dont les rouages de l'économie influent sur le climat. Les projections, qui sont inévitablement fondées sur les fruits du passé, sont utiles, voire essentielles, mais il faut se garder de leur accorder une importance indue. La plupart des pays choisissent de ne pas faire de projections quantitatives ascendantes détaillées des réductions en Mt lorsqu'ils préparent leur plan de lutte contre les changements climatiques. Malgré sa complexité, cet exercice insuffle de la discipline et facilite l'évaluation de la performance.

La solution réside dans la transparence et l'apprentissage continu. Non seulement ces principes s'appliqueront-ils aux réductions des émissions et aux coûts associés, mais constitueront aussi et plus généralement les éléments de la transformation réussie de notre économie dans l'optique du Projet vert. Tous les ans, le gouvernement examinera les ressources consacrées aux changements climatiques et les réaffectera pour s'assurer que les investissements sont efficaces et rentables et qu'ils se traduisent par des réductions réelles et vérifiables des émissions de GES. Nous ferons annuellement rapport de nos progrès aux Canadiens à compter de 2008.

Tirer parti de l'expérience canadienne

Le Canada peut invoquer des précédents pour se lancer à l'assaut des changements climatiques. Il y a quelques décennies à peine, on trouvait des chlorofluorocarbones

(CFC) dans une foule de produits de consommation allant des réfrigérateurs aux climatiseurs en passant par les inhalateurs pour asthmatiques. Au début des années 1970, lorsque des études scientifiques ont prouvé que les CFC détruisaient la couche d'ozone de la Terre, la nécessité d'agir globalement ne faisait plus de doute. Le Canada et une poignée d'autres pays ont orchestré l'effort international, qui a fini par déboucher sur le Protocole de Montréal.

À l'époque, il semblait techniquement et économiquement impossible d'éliminer progressivement les CFC. Toutefois, qu'à cela ne tienne, de grands chefs de file de l'industrie, forts de politiques gouvernementales constructives et de l'action citoyenne, ont permis de faire des percées et de découvrir des solutions de remplacement aux CFC qui ne risqueraient pas de nuire à la couche d'ozone, comme les inhalateurs à poudre sèche qui remplacent maintenant les vieux inhalateurs à CFC pour asthmatiques. Ces nouveaux produits et ces nouvelles technologies ont non seulement remplacé les CFC, mais ils ont dans bien des cas été plus efficaces ou moins énergivores, procurant un double avantage. Le Protocole de Montréal compte aujourd'hui 189 pays signataires et a permis de supprimer graduellement la quasi-totalité de la production mondiale de CFC.

Les pluies acides ont fait vivre au Canada une expérience analogue. Au milieu des années 1970, des preuves scientifiques concluantes montraient que les pluies acides ravageaient de nombreux lacs et écosystèmes de l'Est du Canada. De l'avis des scientifiques, il fallait réduire considérablement les émissions pour corriger le tir. En 1985, après plus de cinq ans de discussions intensives avec les provinces et l'industrie sur la faisabilité technique et les coûts de passer à l'action, le gouvernement fédéral et les sept provinces de l'Est ont convenu de réduire de moitié les émissions de dioxyde de soufre avant 1994.

Le Canada a largement dépassé son objectif. En 1994, les émissions de dioxyde de soufre avaient diminué de 54 p. 100 dans l'Est du Canada par rapport à leurs niveaux de 1980; aujourd'hui, elles sont 70 p. 100 moindres. Les innovations technologiques auxquelles des entreprises telles que l'INCO, à Sudbury, ont eu recours pour réduire leurs émissions en ont fait des chefs de file sur le marché mondial des métaux communs.

Citons un autre exemple : l'expérience du Canada dans l'élimination de son déficit. Dans les premières années de la lutte contre le déficit des années 1990, le Canada se butait à d'importantes incertitudes quant à la taille prévue du déficit et à l'efficacité probable des mesures pour le combattre. Grâce à une action concertée, à la mobilisation générale de l'ensemble des citoyens et des secteurs d'activité pour venir à bout de ce défi commun d'ordre économique, au suivi constant des résultats et au peaufinage incessant des mesures de réduction du déficit, le Canada a pu triompher de ces incertitudes et effacer son déficit fédéral beaucoup plus tôt qu'il ne l'avait prévu.

Tous les ans, le gouvernement examinera les ressources consacrées aux changements climatiques et les réaffectera pour s'assurer que les investissements sont efficaces et rentables et qu'ils se traduisent par des réductions réelles et vérifiables des émissions de GES. Nous ferons annuellement rapport de nos progrès aux Canadiens à compter de 2008.

Dans ces trois exemples, le Canada a dépassé les attentes malgré le caractère formidable des défis auxquels il faisait face. Chaque fois, il s'était doté d'un plan pour mobiliser les Canadiens et pour faciliter la réalisation d'objectifs communs. Tout nous porte à croire que les mesures que nous prenons en vertu du Protocole de Kyoto se solderont par le même genre de résultats. Ces expériences nous montrent que le succès que nous récolterons de notre lutte contre les changements climatiques ne dépendra pas tant de la précision des prévisions que de la capacité et de la volonté des gouvernements et des Canadiens d'agir, de se mobiliser autour des grands objectifs en matière de changements climatiques, de suivre l'évolution des choses, de corriger le tir au besoin, d'appliquer rapidement les connaissances nouvelles et le fruit de l'expérience de même que de mettre continuellement l'accent sur les mesures les plus fructueuses. Avant tout, nous l'emporterons sur les changements climatiques grâce au sens de l'innovation et au dévouement des citoyens, des entreprises, des groupes environnementaux et des gouvernements.

Le Plan exige une action concertée des citoyens, des gouvernements, de l'industrie, des groupes environnementaux et des autres intervenants du Canada.

Éléments du Plan

Des industries concurrentielles et durables pour le XXIe siècle

L'objet de ce nouveau plan consiste à stimuler l'innovation et les avancées technologiques essentielles à la réalisation de la transformation technologique nécessaire pour maintenir une économie concurrentielle et durable au cours du XXIe siècle.

Une économie durable produit des biens et des services qui satisfont à la demande des marchés intérieurs et mondiaux tout en produisant de faibles quantités de déchets et de pollution. Ce plan aidera à positionner le Canada sur les marchés mondiaux émergents en accroissant l'efficacité énergétique et en encourageant un recours accru à l'énergie renouvelable. Il nous permettra en outre de diversifier nos sources d'énergie et de renforcer notre sécurité énergétique.

Alors que les investissements au pays réduiront la pollution ici et à l'étranger grâce aux exportations de technologies à faible taux d'émission, le Canada travaillera dans le cadre du Protocole de Kyoto à promouvoir l'exportation de technologies canadiennes qui appuient les aspirations au développement durable des pays en développement. Le Canada agira ainsi parce qu'il y va de son intérêt économique et, ce qui est tout aussi important, parce qu'une telle démarche est essentielle pour atteindre nos objectifs nationaux et internationaux en matière de changements climatiques. Le Canada s'acquittera par ailleurs de ses responsabilités internationales et profitera de débouchés à l'échelle mondiale.

Comme nous le faisions remarquer plus tôt, l'un des éléments clés annoncés dans le budget de 2005 est l'élaboration d'une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable. Les investissements dans les sources d'énergie traditionnelles et nouvelles ainsi que dans les technologies novatrices résultant de cette stratégie, tout comme du Plan lui-même, procureront des avantages économiques à long terme tout en assurant la compétitivité et la croissance de l'économie.

En outre, le budget de 2005 a apporté des changements majeurs à la politique fiscale en vue d'améliorer la productivité et d'aider les entreprises à prendre les bonnes décisions sur le plan de l'environnement. Cela signifie qu'on offrira de l'aide pour qu'il soit plus attrayant d'effectuer dès maintenant des investissements de capitaux qui permettront d'économiser de l'énergie et d'accroître le rendement à long terme. Ces incitatifs fiscaux bonifiés contribueront à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité de l'air et à diversifier l'approvisionnement en énergie. Nous nous arrêtons davantage à ces modifications fiscales plus loin dans la section Énergies renouvelables émergentes. Dans le budget de 2005, le gouvernement s'est aussi engagé à tenir des consultations sur d'autres possibilités d'employer le régime fiscal pour favoriser la réalisation des objectifs environnementaux.

Système des grands émetteurs finaux

Les grands émetteurs finaux (GEF) du Canada comprennent des sociétés des secteurs des mines, de la fabrication, du pétrole et du gaz, et de l'électricité thermique. Ces secteurs contribuent largement à l'économie canadienne, mais ils sont aussi responsables d'une grande partie de nos émissions de GES, produisant tout juste un peu moins de 50 p. 100 du total des émissions canadiennes de GES. Ils doivent jouer un rôle de premier plan dans la poursuite des buts du Canada en matière de changements climatiques.

Le système des GEF a pour but d'obtenir des réductions d'émissions par les plus grands émetteurs du Canada, au moyen d'un système axé sur le marché et conforme à notre

Le présent plan aidera à positionner le Canada sur les marchés mondiaux émergents en accroissant l'efficacité énergétique et en encourageant un recours accru à l'énergie renouvelable. Il nous permettra en outre de diversifier nos sources d'énergie et de renforcer notre sécurité énergétique.

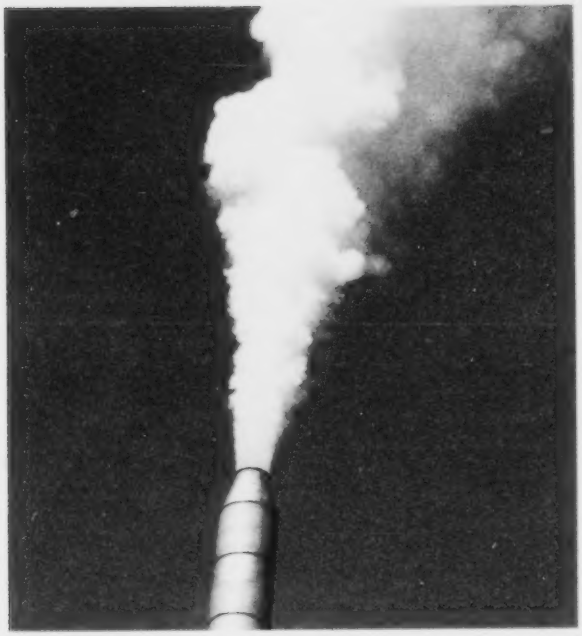

politique relative à la réglementation intelligente. Le système des GEF permettra de réaliser des réductions considérables d'émissions de GES tout en permettant à notre industrie de demeurer concurrentielle.

Le système des GEF couvrira environ 700 entreprises ayant des activités au Canada. De 80 à 90 d'entre elles comptent pour environ 85 p. 100 des GES produits par les GEF.

Dans le cas des grands émetteurs finaux, le Plan sur les changements climatiques de 2002 proposait de réduire globalement les émissions de 55 Mt par rapport au niveau prévu des émissions en 2010 en cas de maintien du statu quo (MSQ) — c'est-à-dire les émissions qui seraient produites en l'absence d'interventions contre les changements climatiques. Le Plan de 2002 signalait que le système inclurait un certain nombre de réajustements pour faire face à des questions telles que la compétitivité, les mesures précoces et le fardeau régional. Le système devait être mis en œuvre par l'application d'une série de conventions (un régime d'accords contractuels entre le gouvernement et l'industrie) assorties de renforts réglementaires ou financiers.

Au cours des deux dernières années, il est devenu apparent, au fur et à mesure de la mise en place de ce système, en consultation avec l'industrie, que la réduction des émissions occasionnait des problèmes de compétitivité dans certains secteurs, surtout ceux qui produisent des émissions liées à des procédés fixes (des émissions qui sont produites purement par des réactions chimiques sous-jacentes et non par l'utilisation de combustibles). On s'est aussi clairement rendu compte que le régime proposé de conventions assorties de renforts législatifs rendait le système proposé beaucoup plus complexe.

Approche

Le système qu'on s'apprête à mettre en place respecte tous les engagements pris au préalable concernant le système des GEF, y compris celui voulant que le coût de conformité de l'industrie ne dépasse pas 15 $ la tonne de CO_2e. Des mécanismes appropriés seront mis en œuvre pour respecter l'engagement de plafonner les prix. Un résumé des engagements précédents et de la façon dont ils sont remplis se trouve à l'annexe 2.

La description suivante du système des GEF ne présente que les grands paramètres du système qui sera parachevé en partenariat avec l'industrie, les provinces et les territoires, les peuples autochtones et les groupes environnementaux dans les mois à venir, en faisant fond sur les travaux réalisés au cours des deux dernières années.

Cible

À la lumière de l'expérience acquise par l'entremise des consultations, le gouvernement a décidé de simplifier son approche du système des GEF. Il en a réduit la cible globale, qui s'appliquera toutefois d'une manière plus simple sur le plan administratif — il n'y aura pas d'ajustements à la baisse par l'entremise de conventions. La cible est donc plus ferme.

La cible de 45 Mt est fondée sur un niveau de référence MSQ auquel on a apporté des améliorations méthodologiques au volet de l'électricité. Cette cible de 45 Mt équivaut à une cible de 39 Mt par rapport au niveau de référence utilisé dans le Plan de 2002. Les cibles sectorielles, qui seront fixées selon l'activité, sur la base de l'intensité des émissions, seront atteintes comme suit.

Afin de fixer les cibles pour les GEF, il importe de tenir compte de deux types d'émissions : les émissions liées à des procédés fixes et tous les autres types d'émissions. Il existe toutefois une distinction fondamentale entre ces deux catégories, étant donné que les niveaux des émissions liées à des procédés fixes ne peuvent être contrôlés par l'industrie, si ce n'est en réduisant l'ensemble de la production. Par contre, les technologies disponibles permettent à l'industrie de réduire d'autres types d'émissions sans abaisser les niveaux globaux de production. Les cibles fixées dans le Plan pour les GEF reflètent cette importante distinction.

Les cibles sectorielles tiennent compte du total des émissions. Les émissions liées à des procédés fixes reçoivent une cible de réduction des émissions nulle pour la période de 2008 à 2112. Toutes les autres émissions sont assorties d'une cible de 15 p. 100. Toutefois, les réductions ciblées de ces émissions ne peuvent dépasser 12 p. 100 du total des émissions.

Les cibles pour les nouvelles installations et pour celles qui subissent des transformations majeures seront fondées sur les normes de rendement de la meilleure technologie existante d'application rentable (MTEAR). Cette approche aidera à promouvoir les progrès et l'innovation technologiques.

Les GEF disposeront d'un certain nombre d'options pour se conformer.

- L'investissement dans les réductions internes : Il s'agira probablement de la première priorité des GEF puisqu'il leur permet d'investir dans leurs propres installations et de profiter du gain de productivité et de l'élimination des déchets associés à un tel investissement dans les réductions d'émissions et la modernisation.
- L'achat de réductions d'émissions auprès d'autres GEF ayant dépassé leur cible.
- L'investissement dans des crédits compensatoires intérieurs (crédits attestant qu'une réduction ou un stockage d'émissions a réellement eu lieu, et ce, à l'extérieur du système des GEF — les GEF peuvent acheter ces crédits ou les utiliser pour se conformer à leurs obligations).
- L'achat de crédits internationaux, pourvu qu'ils représentent des réductions d'émissions vérifiées — c'est-à-dire que seulement des crédits internationaux écologisés seraient reconnus à des fins de conformité au Canada. L'investissement dans des crédits internationaux pourrait être lié aux ventes de technologie canadienne et permet aux GEF d'acquérir de l'expérience sur un marché des échanges internationaux susceptible d'acquérir de plus en plus d'importance avec le temps.

Toutes ces options réduiront les émissions du Canada ou nous permettront d'obtenir des crédits de Kyoto admissibles sur le marché international qui représentent des réductions vérifiées des émissions et des réductions de GES ailleurs dans le monde.

Il est important de noter que la capacité des entreprises de vendre des réductions d'émissions excédentaires à d'autres sociétés (ou peut-être au Fonds pour le climat, une question que nous examinerons plus loin) incite les entreprises à dépasser leur cible. C'est là une des principales raisons pour lesquelles il est impérieux de mettre rapidement en place le système des GEF, sans lequel les entreprises seront beaucoup moins portées à chercher des occasions de réduire les émissions qu'elles produisent dans le cadre de leurs activités.

Outre ces options, les GEF pourraient investir dans le développement technologique et utiliser ces investissements à des fins de conformité. Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes afin de créer un Fonds d'investissement technologique pour contrer les gaz à effet de serre. Le Fonds appuierait le développement et le déploiement d'innovations technologiques canadiennes pouvant réduire les émissions de GES. Pour l'essentiel, les investissements dans le Fonds ne donneraient lieu à des réductions d'émissions qu'après la période de référence 2008–2012. Il faut cependant offrir aux GEF ce choix de conformité supplémentaire afin de promouvoir l'investissement dans la technologie canadienne et de faciliter le changement transformateur à long terme du Canada.

L'accès des GEF aux investissements dans le développement technologique à titre d'option de conformité serait limité à 9 Mt, ce qui signifie que le reste des réductions ciblées serait obtenu par l'entremise de réductions internes au pays même, de compensations intérieures et de crédits de Kyoto. Puisqu'on ne s'attend pas à ce que les investissements dans le Fonds donnent lieu à des réductions d'émissions au cours de la période de référence 2008–2012, ces 9 Mt ne figurent pas dans la comptabilisation du nouveau Plan. Si les GEF devaient investir moins de 9 Mt dans le Fonds, ou si les investissements du Fonds dans la technologie devaient engendrer des réductions des émissions au cours de la période de Kyoto, on obtiendrait des réductions d'émissions supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées dans le présent ce plan.

Le projet de loi créant le Fonds d'investissement technologique plafonnerait le taux de contribution à 15 $ la tonne pour la période 2008–2012.

On imposera de rigoureuses exigences de surveillance et d'établissement de rapports pour appuyer la conformité et l'imputabilité publique, tout en protégeant le caractère confidentiel des pratiques concurrentielles de l'industrie.

Les cibles pour la période au-delà de 2012 seront déterminées en partenariat avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les groupes environnementaux et les autres intervenants. Voici quelques critères qui pourraient servir à déterminer des cibles précises

à plus long terme :

- leur cohérence avec les objectifs à long terme en matière de changements climatiques;
- leur conformité avec la stratégie nationale de soutien des sciences et des technologies de l'énergie, qui en est au stade de proposition;
- la volonté de faire de l'industrie canadienne la meilleure de sa catégorie;
- les obligations internationales du Canada;
- la reconnaissance des capacités sectorielles et des coûts de conformité relatifs.

Mise en œuvre

Les grands paramètres du système des GEF sont énoncés ci-dessus. La mise en œuvre détaillée du système des GEF sera effectuée en partenariat avec les provinces et les territoires, l'industrie, les peuples autochtones et les groupes environnementaux. Notre approche s'inspire des discussions approfondies tenues avec divers groupes de l'industrie et intègre une proposition précise élaborée par l'industrie des hydrocarbures au sujet de la mise en œuvre du système des GEF. C'est le processus d'élaboration du règlement sur les GEF, à compter du printemps 2005, qui servira de mécanisme de partenariat pour une collaboration plus poussée.

Le gouvernement s'est engagé sur la voie de mesures réglementaires en vue de réduire les émissions de GES pour un certain nombre de raisons. Compte tenu du pourcentage que représentent les émissions de GES dans la totalité des émissions canadiennes, il est impératif pour l'offensive du Canada contre les changements climatiques de connaître avec une certaine certitude les réductions des GES qui résulteront du système des GEF. Il semble logique que le Canada se familiarise avec de telles approches réglementaires, à l'instar de ses partenaires comme les pays de l'Union européenne. Une démarche réglementaire permettra aux GEF d'avoir accès aux marchés nationaux et internationaux et au Fonds d'investissement technologique pour contrer les gaz à effet de serre — des mécanismes de flexibilité qui joueront un rôle crucial dans la capacité du Canada de continuer d'innover et de demeurer compétitif.

Le gouvernement préfère employer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] pour mettre en œuvre le système des GEF. Cela va de soi pour un certain nombre de raisons. Le recours à la législation actuelle en matière de protection de l'environnement, au lieu de l'adoption d'une nouvelle loi, constitue la meilleure façon d'appuyer la politique du gouvernement sur la réglementation intelligente. De plus, comme la LCPE (1999)

On imposera de rigoureuses exigences de surveillance et d'établissement de rapports pour appuyer la conformité et l'imputabilité publique, tout en protégeant le caractère confidentiel des pratiques concurrentielles de l'industrie.

sert déjà à contrôler d'autres émissions de bon nombre de ces secteurs, il serait plus simple tant pour le gouvernement que pour l'industrie d'y assujettir les émissions de GES.

Une dimension clé de la LCPE (1999) est son aptitude à faciliter la conclusion d'accords d'équivalence avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones. Le gouvernement pourrait conclure des accords d'équivalence avec l'ensemble des provinces et des territoires dont la législation et la réglementation permettent d'en arriver à un résultat équivalent en matière d'environnement. Dans de tels cas, il pourrait y avoir un accord d'équivalence précisant que l'administration provinciale atteindra le même résultat. Il faudrait qu'un accord d'équivalence débouche sur le même résultat que le règlement national sur les GEF. Le gouvernement a l'intention d'utiliser le plus possible les accords d'équivalence pour mettre en œuvre le système des GEF.

L'hypothèse de travail du gouvernement veut que la LCPE (1999) soit choisie comme mécanisme législatif pour instituer le système des GEF. Le gouvernement réglementerait en vertu des parties 5 et 11 de la LCPE (1999). Pour ce faire, il faudrait d'abord ajouter les GES à la liste des substances inscrites à l'annexe 1 de la Loi conformément aux critères énumérés à l'article 64. Les connaissances scientifiques internationales démontrent clairement que les GES satisfont au deuxième critère d'inscription, à savoir qu'ils mettent en danger l'environnement essentiel pour la vie.

Certains groupes de l'industrie et certaines provinces ont exprimé des réserves quant à l'utilisation du terme « substance toxique » dans l'article 64 de la LCPE 1999. Cette préoccupation générale va au-delà de la question des GES. Afin de dissiper cette crainte et de faire porter l'attention sur les critères exposés dans l'article 64, le gouvernement a indiqué qu'il était en faveur de supprimer le terme « toxique » de l'article 64 et des articles connexes de la Loi. Cette modification ne changerait pas modalités d'application actuelles de la LCPE et n'est pas légalement requise pour instaurer le système des GEF en vertu de la Loi.

Il est important que la mise en œuvre du système des GEF se fasse à temps, de manière efficace et en toute transparence. Le gouvernement consultera donc les Canadiens sur la façon dont on pourrait utiliser la LCPE (1999) afin d'instaurer le système des GEF, y compris toute perspective de modification du terme « toxique ». Au printemps 2005, le gouvernement publiera en guise d'outil de consultation un projet de protocole montrant comment la LCPE (1999) pourrait servir à mettre en œuvre le système des GEF. Il invitera du coup le public à l'étudier et à le commenter.

On s'attend à ce que le projet de règlement sur les GEF soit publié à l'automne 2005 pour examen et commentaires publics.

Réductions

La cible globale pour le système des GEF est une réduction de 45 Mt par rapport au niveau de référence révisé.

Industrie automobile

Le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie automobile pour réduire les émissions de GES des automobiles et des camionnettes. Ces véhicules sont responsables de 12,5 p. 100 du total des émissions de GES du Canada. Ils sont aussi une source considérable de smog et d'autres polluants qui affectent la santé et la qualité de vie des Canadiens.

Le gouvernement et l'industrie automobile ont conclu un accord sur la réduction des émissions, en vertu duquel l'industrie prendra des mesures pour réduire les émissions de GES grâce :

- au progrès des technologies de pointe en matière de réduction des émissions et de diesel;
- à la production d'un plus grand nombre de véhicules hybrides et de véhicules utilisant des carburants de remplacement;
- à la mise au point et à l'application de technologies pour réduire la consommation de carburant.

Une approche volontaire de la réduction des émissions dans le cas des émissions de gaz d'échappement a été mise de l'avant dans le Plan d'action 2000. Cette proposition a été étoffée dans le Plan sur les changements climatiques de 2002. L'une des principales considérations qui a présidé au choix d'une approche volontaire voulait que ces émissions résultent non pas d'un procédé de production dans une installation manufacturière canadienne, mais de l'utilisation d'un produit acheté par les consommateurs canadiens.

Le gouvernement surveillera les progrès effectués et fera appel, au besoin, à ses instruments législatifs et réglementaires pour garantir la réalisation des objectifs fixés dans l'accord. Il reconnaît que, dans l'optique des changements climatiques, il importe de réduire les émissions de GES provenant du fonctionnement des véhicules, y compris les émissions d'échappement de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux, ainsi que les hydrofluorocarbures provenant des systèmes de climatisation. Une surveillance rigoureuse permettra d'atteindre la cible, grâce aux mesures prises par l'industrie automobile.

En plus de conclure cet accord, le gouvernement a demandé à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) d'examiner la possibilité d'appliquer une « taxation avec remise » sur l'achat de véhicules, de tenir des consultations et de faire des recommandations au gouvernement en prévision du prochain budget fédéral. Une taxation avec remise accorderait au consommateur une réduction à l'achat d'un véhicule économique et lui imposerait des frais à l'acquisition d'un véhicule à forte consommation d'essence. Le programme pourrait être conçu de façon à ne pas engendrer de revenus pour le gouvernement.

Le gouvernement se propose d'employer toute une série de mécanismes afin de promouvoir les énergies renouvelables, y compris les encouragements à la production et les incitatifs fiscaux.

Réductions

L'industrie automobile a convenu de réduire ses émissions de GES de 5,3 Mt d'ici 2010.

Énergies renouvelables émergentes

Les énergies renouvelables émergentes (p. ex. l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie marémotrice) pourraient grandement aider le Canada dans sa lutte contre les changements climatiques, en orientant sa production d'électricité à long terme vers une baisse de l'intensité des émissions, en diversifiant ses sources énergétiques et en favorisant une croissance économique durable.

Le gouvernement se propose d'employer toute une série de mécanismes afin de promouvoir les énergies renouvelables, y compris les encouragements à la production et les incitatifs fiscaux.

Le budget de 2005 prévoit une bonification considérable des encouragements à la production d'énergie renouvelable. L'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE), introduit pour la première fois dans le budget de 2001, a vu le budget de 2005 quadrupler son enveloppe qui passera à 200 millions de dollars sur cinq ans. Cela hisse l'objectif visé pour la nouvelle capacité de production d'énergie éolienne à 4 000 MW par année, ce qui correspond à la puissance requise par environ un million de maisons canadiennes de taille moyenne. On n'imposera pas de limites ou de plafonds provinciaux à la taille des projets, mais il y aura des dispositions pour garantir à chaque province un accès raisonnable au programme.

L'EPEE élargi met en place les éléments critiques qui permettront au Canada de réaliser pleinement les avantages économiques possibles d'une industrie éolienne en expansion. En plus d'offrir des avantages sur le plan de l'environnement, cette initiative favorisera le développement économique rural, fera naître un nouveau secteur économique et fera du Canada un chef de file de cette industrie en plein en essor, en Amérique du Nord et dans le monde.

L'énergie éolienne fait partie des multiples formes d'énergie renouvelable disponibles au Canada. La compétitivité des techniques d'exploitation des énergies renouvelables s'est améliorée ces dernières années en raison de progrès technologiques et de la montée des coûts des technologies conventionnelles. Le besoin de telles sources d'énergie pour répondre à la demande croissante d'électricité ne cesse de grandir, tout comme ne cesse d'augmenter la nécessité d'atténuer les effets nocifs de la production énergétique sur l'environnement.

Par conséquent, dans le budget de 2005, le gouvernement a introduit l'Encouragement à la production d'énergie renouvelable (EPER), assorti d'un investissement de 97 millions de dollars sur cinq ans, pour appuyer d'autres nouvelles sources d'énergie renouvelable, y compris les petites centrales hydroélectriques, la biomasse et l'énergie marémotrice. L'EPER s'inspire des succès du programme EPEE et vise à engendrer une capacité de 1 500 MW. La mesure incitative se traduira par une augmentation des investissements dans les projets d'énergie renouvelable partout au Canada et aidera à diversifier notre bilan énergétique. Les projets financés par l'EPEE ou l'EPER peuvent aussi être admissibles au système de compensations.

Le budget de 2005 s'est aussi appuyé sur les mesures fiscales en vigueur pour encourager les entreprises canadiennes à investir davantage dans l'accroissement du rendement énergétique et la production d'énergie renouvelable. Il a fait passer à 50 p. 100 la déduction pour amortissement, qui était déjà à un taux très favorable de 30 p. 100, pour l'équipement de cogénération à haute efficacité et pour la gamme complète de matériel de production d'énergie renouvelable déjà visé par la catégorie 43.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (y compris les éoliennes, les petites installations hydroélectriques, le matériel de chauffage solaire actif et le matériel d'énergie photovoltaïque et géothermique).

En permettant des déductions pour amortissement accéléré, on améliorera le rendement de ces investissements après impôt. L'avantage financier qui en résultera stimulera d'autres investissements dans les technologies qui contribuent à réduire les gaz à effet de serre et les autres émissions nocives, ainsi qu'à diversifier l'approvisionnement en énergie. Ce traitement amélioré s'ajoutera à l'appui offert en vertu de l'EPEE et de l'EPER.

L'énergie éolienne fait partie des multiples formes d'énergie renouvelable disponibles au Canada. La compétitivité des techniques d'exploitation des énergies renouvelables s'est améliorée ces dernières années en raison de progrès technologiques et de la montée des coûts des technologies conventionnelles.

Les systèmes énergétiques de quartier, ou communautaires, produisent de la chaleur ou de la vapeur dans une centrale et la distribuent par un réseau de conduits à un ensemble d'immeubles avoisinants. Le budget de 2005 élargit la portée de la catégorie 43.1 pour y ajouter le matériel de distribution des systèmes énergétiques de quartier tels que les pipelines, les pompes et les compteurs, lorsque l'énergie thermique a été produite au moyen d'un équipement de cogénération donnant droit au régime de cette catégorie. Cette mesure appuie les investissements privés dans les systèmes énergétiques de quartier et complète le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. L'offre d'un appui complémentaire à la cogénération par l'entremise du Fonds pour le climat rendrait les dispositions du budget de 2005 d'autant plus efficaces.

La déduction pour amortissement sera aussi étendue à certains équipements utilisés pour produire du biogaz (surtout du méthane) à partir de la digestion anaérobie des fumiers de ferme, lorsque le biogaz sert à produire de l'électricité. L'utilisation du biogaz — une source d'énergie renouvelable –pour produire de l'énergie aide à réduire l'utilisation de combustibles fossiles, les émissions nocives et la pollution agricole en plus de fournir une nouvelle source d'engrais.

Le gouvernement élargira également ce traitement pour rendre admissibles, à titre de frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, les frais de démarrage des projets admissibles utilisant ces autres technologies.

Le gouvernement continuera d'examiner d'autres investissements, dans l'optique de les ajouter à la catégorie 43.1, afin d'offrir un encouragement approprié aux investissements dans le matériel de production d'énergie efficace et renouvelable.

Dans le budget de 2005, on a aussi commencé à examiner activement d'autres possibilités de recourir au régime fiscal pour appuyer des objectifs environnementaux, dans des domaines où un tel instrument serait indiqué. Le budget présente un cadre et des critères généraux susceptibles d'orienter cette évaluation. Les réductions d'émissions ainsi obtenues ne sont pas comptabilisées dans ce nouveau plan.

Réductions

On estime que la conjugaison de l'aide consentie par le gouvernement fédéral par l'entremise du Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne, du Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable, des incitatifs fiscaux prévus au budget de 2005 et d'autres initiatives, ainsi que de la prise de mesures de soutien provinciales telles que l'établissement de normes pour le portefeuille de l'énergie renouvelable, pourrait amener les énergies renouvelables à réduire les émissions de GES de 15 Mt par année durant la période de 2008 à 2112.

La canalisation des forces du marché

On aura recours à des mécanismes de marché pour réaliser le potentiel de réduction des émissions de GES au sein de l'économie.

Le Fonds pour le climat créé dans le budget de 2005 est un mécanisme de marché innovateur et axé sur les résultats visant à encourager les initiatives de réduction des émissions. La création de cette institution transformatrice est l'élément le plus distinctif du Plan eu égard aux approches antérieures du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques. Le gouvernement est d'avis qu'il est indispensable de faire appel au marché pour que les entreprises et les citoyens canadiens puissent tenir compte des facteurs relatifs aux changements climatiques dans leurs décisions quotidiennes, ainsi que pour laisser libre cours aux forces de l'innovation de façon à mettre le Canada sur la voie de la réduction des émissions.

Fonds pour le climat

Le Fonds pour le climat vise à créer une institution permanente, axée sur le marché, pour l'achat de crédits attestant la réduction d'émissions et leur absorption au nom du gouvernement du Canada, qui sera l'un des principaux mécanismes de la lutte du Canada contre les changements climatiques.

En mettant à profit le potentiel du marché, le Canada :

- stimulera l'innovation;
- permettra aux Canadiens d'agir;
- encouragera l'amélioration du rendement énergétique;
- assurera la rentabilité des initiatives de réduction et de stockage des émissions;
- favorisera l'adoption des meilleures technologies disponibles;
- stimulera le développement d'un système intérieur d'échange des émissions.

Le Fonds pour le climat sera axé sur les résultats et mettra l'accent sur les réductions d'émissions réelles et vérifiables.

Approche

Annoncé dans le budget de 2005, le Fonds pour le climat achètera des crédits de réduction d'émissions intérieures et, quand l'intérêt national l'exige manifestement, des réductions internationales reconnues en vertu du Protocole de Kyoto. Il fera ces achats par l'entremise d'appel d'offres.

En temps opportun, le gouvernement consultera les Canadiens sur les modalités qui permettront au Fonds pour le climat de bien remplir son mandat.

Réductions intérieures

Dans un premier temps, les particuliers et les organisations qui prévoient réduire ou stocker d'importantes quantités d'émissions présenteront une demande à un organisme relevant du ministre de l'Environnement pour que leurs projets soient jugés admissibles à des crédits compensatoires intérieurs. Une fois les réductions d'émissions opérées, cet organisme distinct attribuera des crédits pour les réductions. Il y aura des possibilités de réduction et de piégeage dans tous les secteurs de l'économie. Parmi les exemples possibles, mentionnons :

- les agriculteurs qui adoptent des pratiques de semis direct ou de culture minimale du sol;
- les sociétés forestières qui optent pour des pratiques de gestion forestière de pointe;

- les promoteurs immobiliers qui intègrent dans leurs plans des éléments de chauffage de quartier et d'énergie renouvelable pour les nouveaux lotissements;
- les entreprises qui mettent au point des moyens innovateurs pour réduire les émissions grâce au recyclage et à l'amélioration du rendement énergétique;
- les sociétés et les municipalités qui investissent dans leur collectivité en encourageant les gens à emprunter des modes de transport de remplacement;
- les municipalités qui captent les gaz d'enfouissement et qui les utilisent pour produire de l'électricité;
- les grands émetteurs qui surpassent leur cible réglementaire de réduction d'émissions;
- les nouveaux projets de production d'électricité qui engendrent un déplacement supplémentaire des émissions de GES;
- les collectivités éloignées qui renoncent à la production d'électricité alimentée au diesel au profit de sources renouvelables;
- les sociétés et leurs salariés qui mettent en commun des réductions d'émissions collectives réalisées grâce à des activités comme le télétravail.

Le Fonds favorisera la compétitivité durable du Canada en encourageant les Canadiens à profiter des occasions de réduction des coûts qui se présenteront partout dans l'économie.

Dans un deuxième temps, les crédits qui ont été attribués aux projets admissibles seront achetés par le Fonds, conformément à un processus d'appel d'offres, et mis en réserve pour respecter l'engagement de Kyoto du Canada.

Il faudra qu'un projet atteigne une taille minimale pour être admissible aux crédits de réduction ou de stockage

Qu'es-ce qu'une compensation?

Les projets qui parviennent à réduire ou à séquestrer des émissions pourraient obtenir des crédits compensatoires :

- Il y a **réduction** lorsqu'on diminue la quantité de gaz qu'une source rejette dans l'atmosphère. Par exemple, les promoteurs immobiliers qui intègrent le chauffage à distance et des éléments des énergies renouvelables dans leurs plans d'aménagement de nouveaux lotissements pourraient obtenir des crédits compensatoires pour les réductions d'émissions résultantes.
- Il y a **séquestration** lorsque les gaz rejetés dans l'atmosphère sont piégés dans un puits. Par exemple, les agriculteurs qui adoptent des pratiques de culture sans travail ou à travail minimal du sol ou les sociétés forestières qui optent pour des pratiques de gestion forestière de pointe pourraient obtenir des crédits compensatoires pour la séquestration résultante.

Les personnes et les organisations qui réduisent ou qui séquestrent les émissions pourront demander des crédits compensatoires à un organisme relevant du ministre de l'Environnement. Certains critères établis par le ministre devront être respectés pour donner droit à des crédits. Par exemple, il faudrait que les réductions d'émissions dépassent les pratiques relatives au maintien du statu quo (MSQ) afin d'éviter d'accorder des crédits compensatoires pour des réductions qui auraient lieu en l'absence du système de compensations.

On déterminera si les projets respectent les critères et, le cas échéant, des crédits seront accordés pour les réductions admissibles. Le regroupement et la vérification de ces réductions seront assurés par toutes sortes d'acteurs économiques, des municipalités aux associations industrielles en passant par des courtiers du secteur privé et des vérificateurs.

Les personnes ou les organisations qui obtiennent des crédits compensatoires peuvent soit les encaisser, aidant du coup le Canada à respecter son engagement de Kyoto, soit les vendre. Parmi les acheteurs, figureraient des entreprises qui doivent atteindre des cibles de réduction dans le cadre du système des grands émetteurs finaux et qui pourraient utiliser les crédits à cette fin. Le Fonds pour le climat achètera également des crédits compensatoires dans le cadre d'un processus concurrentiel et les retirera, aidant ainsi le Canada à tenir son engagement de Kyoto.

Le gouvernement consultera les Canadiens dans les mois à venir sur les règles proposées en vue de la création des crédits compensatoires.

d'émissions, afin de garantir que les frais d'administration ne soient pas supérieurs à la valeur de l'avantage environnemental.

Le Fonds procédera aussi, en partenariat avec le secteur privé, à l'achat anticipé de réductions des émissions de grands projets stratégiques. Ainsi, le Fonds pourrait envisager la possibilité d'appuyer des projets qui auraient le potentiel de déboucher sur d'importantes émissions de GES dont le coût à la tonne, élevé au début, devrait diminuer à la longue; il faudrait aussi que ces projets contribuent à la mise en place des changements structurels nécessaires pour que l'intensité des émissions de carbone diminue à long terme au Canada. Les conditions régissant les achats anticipés seront formulées de manière à exiger un remboursement au Fonds si les réductions des GES qui y sont associées ne sont pas réalisées.

Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes pour établir le Fonds. Les modalités du mandat du Fonds, par exemple les moyens à prendre pour garantir que le Canada profite des investissements dans la réduction des émissions à l'étranger, seront publiées au printemps 2005 pour examen et commentaires publics. On publiera au même moment les critères proposés pour l'examen des projets. Ces examens ainsi que l'inscription des projets admissibles pourraient débuter dès l'automne 2005. Le même calendrier s'applique au choix et à la signature des contrats relatifs aux projets qui sont sources de crédits internationaux de Kyoto. Au début, le Fonds pourrait

accorder la priorité à des catégories de projets dont les méthodes de quantification sont très avancées, comme le boisement, les puits agricoles et les projets de captage des gaz d'enfouissement.

Investissements internationaux

Le mandat principal du Fonds pour le climat est de promouvoir les réductions d'émissions de GES intérieures dans le but de mettre le Canada en position concurrentielle dans une économie mondiale où le carbone sera restreint. Le Fonds investira aussi dans les réductions d'émissions relatives à Kyoto, reconnues à l'échelle internationale, par l'entremise du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe ainsi que de procédures d'écologisation des autres crédits internationaux. Seuls les crédits écologisés — c'est-à-dire les crédits qui représentent des réductions d'émissions réelles et vérifiées — seront reconnus; il n'y aura pas d'achats de ce que d'aucuns qualifient d'« air chaud ».

On investira dans des réductions d'émissions internationales de manière à favoriser les intérêts plus généraux de notre pays en matière de durabilité. Plus précisément, les investissements dans les projets internationaux de réduction d'émissions devront présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- appliquer des technologies canadiennes;
- améliorer la compétitivité du Canada sur la scène internationale;
- favoriser l'essor commercial du Canada ou servir autrement à promouvoir notre intérêt national (p. ex. produire des retombées environnementales en réduisant les quantités de mercure atteignant nos frontières);
- encourager la poursuite des objectifs du Canada en matière de développement international.

Au cours des premières années, les achats du Fonds se feront surtout auprès de projets nationaux. Durant cette période, la participation du Fonds au marché international prendra la forme d'achats auprès de projets de réduction d'émissions dans les pays en développement et de certains achats d'options pour des investissements futurs dans des crédits écologisés. On s'attend à ce que la participation du Fonds au marché international du carbone évolue avec le temps au fur et à mesure que notre expérience grandira et que se développera notre régime de changements climatiques.

Pour faciliter le processus d'achats internationaux, le gouvernement pourrait conclure des protocoles d'entente avec des pays d'intérêt. L'écologisation de tout achat de crédits internationaux serait régie par un accord bilatéral entre le gouvernement du Canada et le pays vendeur, dans le cadre duquel le Canada veillerait à ce que les sociétés canadiennes obtiennent des avantages sur le plan de l'environnement et du commerce. De tels accords garantiraient des avantages pour l'environnement en stipulant que la totalité des recettes de l'achat devraient être réinvesties dans des projets et des activités qui contribuent à réduire les émissions de GES dans le pays vendeur.

Réductions

Le budget de 2005 prévoit une enveloppe minimale d'un milliard de dollars. On estime que le Fonds pour le climat pourrait donner lieu à des réductions de 75 à 115 Mt par année de 2008 à 2012 moyennant un financement de l'ordre de 4 à 5 milliards de dollars.

Il est impossible de prévoir la proportion d'origine intérieure de ces réductions. Le Fonds pour le climat accordera la priorité aux réductions des émissions intérieures. De nombreux facteurs détermineront toutefois la quantité de ces réductions intérieures, notamment l'esprit d'entrepreneuriat des Canadiens et leur intérêt à trouver des moyens innovateurs de réduire les émissions, le succès du Fonds pour le climat à cultiver ce sens des affaires et de l'innovation, le degré d'« ouverture au marché » des règles de création des crédits compensatoires; et les circonstances économiques et financières du moment. Le gouvernement a une grande confiance dans le sens de l'innovation des Canadiens; d'ailleurs, le Fonds pour le climat suscite déjà un vif intérêt.

Le marché mondial du carbone

Les investissements canadiens dans les réductions internationales des émissions peuvent grandement contribuer à promouvoir les technologies canadiennes. On s'attend à ce que le commerce international des réductions d'émissions de GES devienne un élément de la lutte mondiale contre les changements climatiques. Il est à noter que la réduction d'une tonne d'émissions de GES, peu importe où dans le monde, contribue à relever le défi des changements climatiques. La présence du Fonds pour le climat sur le marché mondial du carbone procurera au Canada des avantages aussi bien environnementaux qu'économiques.

Dans une optique environnementale, le Fonds fera des achats auprès de projets utilisant des technologies qui engendrent des avantages corrélatifs — c'est-à-dire qui, en plus de réduire les émissions de GES, diminuent aussi d'autres émissions nocives. Par exemple, le mercure émis par les centrales électriques alimentées au charbon à l'étranger nuit grandement à la santé des Canadiens et à leur environnement. Notre pays pourrait donc gagner sur de multiples fronts à investir à l'étranger dans la production d'énergie moins polluante.

Dans une optique économique, le Canada mettra à profit ces investissements internationaux pour développer et déployer son savoir-faire dans le domaine des technologies et des services environnementaux. Le marché international des technologies relatives aux changements climatiques est en pleine croissance. Les investissements gouvernementaux dans les crédits internationaux donneront aux innovateurs canadiens, forts des appuis qu'on leur offrira, une visibilité précoce pour repérer et développer des technologies prometteuses à l'échelle internationale. Ce type d'aide est souvent le coup de pouce dont a besoin une technologie prometteuse pour atteindre le seuil de la compétitivité autonome.

Des projets dans les domaines de l'énergie renouvelable, du captage du biogaz, du charbon épuré, du stockage du carbone, de la modernisation des pipelines, du rendement énergétique et de la conservation peuvent faire la démonstration des biens et des services canadiens et enrichir l'expérience sur le terrain.

Le fait d'investir dans la réduction des émissions internationales, de concert ou en parallèle avec la lutte contre les répercussions des changements climatiques, peut aussi favoriser la réalisation d'objectifs de développement. Les émissions de GES des pays en développement sont censées dépasser celles des pays industrialisés dans les prochaines décennies. Il faudra donc user d'une combinaison de transfert technologique et d'aide au développement pour assurer le développement durable de ces pays. Cette approche a joué un rôle clé dans le succès des efforts déployés par le concert des nations pour s'attaquer à la problématique de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Dans le contexte du climat, ces stratégies réduiraient les émissions de GES, favoriseraient le développement durable et préviendraient des milliers de décès prématurés causés par la pollution de l'air dans les pays en développement.

En plus de faire profiter le Canada de ces retombées économiques et environnementales immédiates et d'avantages sur le plan du développement, le savoir que le Fonds pour le climat acquerra sur le marché mondial des réductions d'émissions de carbone aidera également à positionner le pays de façon à ce qu'il puisse exercer une influence sur l'orientation future du marché et bénéficier d'un tel résultat.

Dans le même ordre d'idées, l'expérience que les GEF du Canada iront chercher sur le marché mondial du carbone se révélera avantageuse après 2012.

Le Fonds pour le climat investira également à l'étranger. Or, s'il est impossible de prévoir l'ampleur des réductions intérieures des émissions, il est également impossible de savoir à ce moment-ci la quantité de réductions que le Canada pourrait chercher à acheter à l'étranger.

Un partenariat entre les gouvernements du Canada

Reconnaissant la nécessité d'agir de concert, le nouveau Plan cherchera à optimiser les investissements de tous les ordres de gouvernement afin de remporter notre combat contre les changements climatiques.

Comme les changements climatiques n'ont pas de frontières, nous devons leur livrer une lutte nationale à l'image de notre structure fédérale. Cela signifie que tous les ordres de gouvernement — fédéral, provincial, territorial et municipal — doivent harmoniser leurs efforts, dans leurs propres sphères de responsabilité, afin de faire front commun.

Fonds du partenariat

Les provinces et les territoires du Canada jouent un rôle de premier plan dans la poursuite des objectifs relatifs aux changements climatiques. Le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 marquait un bon départ dans l'élaboration de partenariats efficaces entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Conformément au Plan de 2002, le budget de 2003 prévoyait 160 millions de dollars pour une Enveloppe des nouvelles possibilités afin de financer des projets de réduction d'émissions intéressant les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Nous avons aussi conclu des protocoles d'entente avec les provinces et les territoires intéressés.

Toutefois, il faut en faire bien davantage pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les partenariats avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec l'industrie du Canada. Il est capital d'accentuer ces efforts pour que le Canada arrive à transformer son économie, à lutter contre les changements climatiques et à protéger son environnement. Pour ce faire, le Fonds du partenariat sera le principal mécanisme.

Approche

Le gouvernement du Canada renforcera ses partenariats avec les provinces et les territoires.

On élaborera des protocoles d'entente, là où il n'y en a pas encore, et on améliorera ceux qui sont en vigueur. Ces accords chercheront avant tout à atteindre les buts à court et à long terme du Canada en matière de changements climatiques et à engendrer les modifications transformatrices nécessaires pour assurer la compétitivité de l'économie canadienne au cours du XXI[e] siècle. Ils définiront des buts et des stratégies pour les secteurs clés de l'économie dans chaque province et chaque territoire, ainsi que des sphères de synergie et de collaboration entre les provinces et les territoires ainsi qu'avec le gouvernement fédéral. L'élaboration de codes du bâtiment par les provinces et l'établissement de normes relatives aux appareils ménagers par le gouvernement fédéral constituent des exemples de telles synergies.

Le Fonds du partenariat, nouvellement créé dans le budget de 2005, appuiera ces accords entre gouvernements par l'entremise du partage des coûts. Par l'intermédiaire du Fonds, le gouvernement investira dans des technologies et dans la mise en place d'infrastructures qui importent pour les deux ordres de gouvernement, par exemple dans la technologie du charbon épuré. Près de 70 p. 100 des centrales alimentées au charbon au Canada doivent être mises hors service d'ici 2020. La technologie du charbon épuré offre la possibilité de réduire considérablement les émissions d'une centrale durant son cycle de vie de 40 ans. Afin de nous assurer de réaliser ces réductions à l'avenir, il est capital d'investir dès aujourd'hui dans cette technologie. On pourrait faire d'autres investissements stratégiques, par exemple dans un pipeline pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone, des usines d'éthanol cellulosique, des réseaux de transport d'électricité est-ouest et d'autres options liées à la fermeture progressive des centrales

Les provinces et les territoires du Canada jouent un rôle de premier plan dans la poursuite des objectifs relatifs aux changements climatiques.

alimentées au charbon. Le Fonds explorera aussi les possibilités d'une intégration intermodale plus efficace du transport de marchandises

On s'attend à ce que ces investissements dans de grands projets entraînent des réductions considérables des émissions au cours de la période de Kyoto. Certains projets sont susceptibles de réduire la plus grande part de leurs émissions après 2012. Les investissements qui seront faits en vertu du Fonds du partenariat le seront en priorité dans des projets qui réaliseront des réductions au cours de la période 2008–2012.

On prévoit qu'il s'effectuera aussi, en vertu du Fonds du partenariat, des investissements dans de plus petits projets de nature locale, y compris, par exemple, le partage des coûts relatifs à l'établissement, dans chaque province et chaque territoire, de centres des changements climatiques apparentés au Climate Change Central de l'Alberta. Le Fonds pourrait également appuyer la mise en œuvre de stratégies nationales dans des domaines tels que la gestion axée sur la demande, la conservation ainsi que la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération).

Pour que les réductions d'émissions soient complémentaires, on coordonnera le Fonds du partenariat avec les mesures existantes qui suppléent à la lutte contre les changements climatiques du gouvernement fédéral, comme le Fonds pour le climat et les Fonds municipaux verts, et avec d'autres investissements fédéraux censés aider à combattre les changements climatiques, comme le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités. L'une des orientations majeures du Fonds sera l'amélioration des synergies existant entre les provinces dans la lutte contre les changements climatiques. Le Fonds du partenariat engloberait l'actuelle Enveloppe des nouvelles possibilités en lui donnant plus d'ampleur.

Le Fonds du partenariat appuiera aussi les partenariats entre les gouvernements et l'industrie canadienne sur de grands projets de réduction des émissions. Il pourrait aussi collaborer avec le Fonds pour le climat et le Fonds d'investissement technologique, pour appuyer certains projets.

Réductions

En vertu du budget de 2005, le Fonds du partenariat jouira d'un financement d'au moins 50 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années, et les montants seront majorés au fur et à mesure que des projets seront choisis et développés. Il est possible que le financement atteigne entre 2 et 3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

L'ampleur des réductions d'émissions susceptibles d'émaner du Fonds du partenariat dépendra du niveau de financement fédéral, de la volonté des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé de conclure des partenariats ainsi que de la disponibilité de projets novateurs. On estime que le Fonds du partenariat pourrait, grâce à un financement fédéral de 2 à 3 milliards de dollars et à son effet multiplicateur possible avec d'autres sources de fonds, entraîner un recul des émissions de GES de 55 à 85 Mt par année de 2008 à 2012.

Écologisation du gouvernement

Pour agir en véritable partenariat avec les autres ordres de gouvernement ainsi que les citoyens du Canada, le gouvernement doit faire preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques. Il a déjà pris des mesures d'envergure. Il veille à ce que toutes les nouvelles installations qu'il construit soient de 25 p. 100 plus éconergétiques que ce qu'exige l'actuel Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. D'ici 2010, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la rénovation de ses immeubles commerciaux dans une proportion de 20 p. 100 pour en améliorer le rendement énergétique, les rénovations étant financées grâce aux économies d'énergie.

À ce jour, 7 000 immeubles fédéraux — environ 30 p. 100 du parc fédéral — ont fait l'objet de vérifications énergétiques dans le cadre de l'Initiative des bâtiments fédéraux. Les travaux effectués par la suite ont permis de réaliser des économies totales de 27 millions de dollars par an de frais d'énergie et une réduction moyenne de 20 p. 100 des émissions de GES. On a aussi pris des mesures considérables pour réduire la quantité de GES émise par les véhicules fédéraux et pour mobiliser les employés en faveur d'une réduction des émissions dans leurs activités courantes.

Approche

Le gouvernement du Canada se fondera sur ce qu'il a accompli à ce jour en veillant à ce que ses opérations internes soient parmi les plus écologisées à l'échelle mondiale. Le gouvernement fédéral consacre plus de 13 milliards de dollars par année à l'achat de biens et de services : il mettra à profit ce pouvoir d'achat pour faire preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques. Avant 2006, le gouvernement mettra en œuvre une nouvelle politique d'approvisionnement vert qui régira ses achats.

L'approvisionnement vert, y compris l'établissement des coûts en fonction du cycle de vie, constituera une priorité. Il portera sur les achats d'énergie, particulièrement l'électricité, sur les achats de biens et de services, tels que les automobiles, et sur les investissements immobiliers.

Le gouvernement fédéral cherchera des moyens innovateurs de moderniser ses installations centralisées de chauffage et de climatisation grâce à la participation accrue du secteur privé. Cette modernisation est la clé d'une réduction supplémentaire des émissions de GES de son parc d'immeubles de bureaux. Le gouvernement envisagera des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants pour avoir accès aux technologies les plus innovatrices pour ce projet, ainsi que pour utiliser l'effet de levier de son investissement au profit de l'ensemble de la collectivité.

notamment grâce à une éventuelle participation à des projets relatifs aux systèmes d'énergie communautaires.

Pour prêcher par l'exemple et encourager le marché immobilier canadien à mettre l'accent sur la durabilité, le gouvernement s'assurera que, à partir de 2005, les nouveaux immeubles commerciaux qu'il construira seront financés de manière à respecter la norme « or » du LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). En moyenne, un immeuble qui répond à cette norme utilise un peu plus de la moitié de l'énergie dépensée par un immeuble commercial équivalent du parc immobilier gouvernemental. On cherchera aussi à appliquer cette norme dans le cas des nouveaux baux à long terme.

Le gouvernement prendra aussi une série de mesures pour s'assurer que son parc de véhicules figure parmi les plus écologiques au pays, grâce notamment :

- au remplacement plus rapide des véhicules et au choix de modèles plus éconergétiques;
- à l'accroissement considérable de l'achat de véhicules hybrides et de véhicules alimentés au E85 et à d'autres combustibles de remplacement;
- à l'adoption de pratiques plus rigoureuses pour les usagers, telles que l'anti-ralenti et le partage de véhicules.

Les administrations provinciales, territoriales et municipales ont aussi lancé des initiatives semblables afin de réduire les émissions de GES consécutives à leurs activités. Tous les gouvernements de la fédération apprendront de leur expérience respective dans le domaine. Ce plan ne tient compte que des réductions de GES qui sont attribuables au gouvernement fédéral.

Réductions

Le total des émissions fédérales atteint environ 3 Mt par année. Le gouvernement se donne comme objectif de réduire ces émissions de 1 Mt par année de 2008 à 2012, réduction qu'il financera surtout par des réaffectations internes.

Des citoyens engagés

Les citoyens canadiens trouvent important d'assurer la durabilité de l'environnement. Ce nouveau plan leur donnera les outils dont ils ont besoin pour agir en ce sens.

Ensemble, les citoyens canadiens sont responsables de 28 p. 100 des émissions des gaz à effet de serre du Canada. Chaque Canadien produit en moyenne cinq tonnes de GES par année. Par conséquent, il est essentiel d'obtenir

l'adhésion et l'engagement actif de chacun pour atteindre nos buts en matière de changements climatiques et de durabilité.

Les Canadiens doivent agir eux-mêmes et peuvent assumer un important rôle dans les améliorations à apporter dans les collectivités et l'industrie en matière de durabilité. À plus long terme, la sensibilisation des Canadiens aidera à former une génération qui comprend la durabilité et y souscrit.

Défi d'une tonne

Jusqu'à maintenant, on a pris les premières mesures pour inciter les Canadiens à relever le Défi d'une tonne, un programme de sensibilisation du public lancé pour engager chaque citoyen à réduire d'une tonne (de 5 à 4 tonnes) sa production annuelle de GES. Ces mesures ciblent ce qui suit :

Les produits et outils d'information : Un calculateur des GES en ligne aide les Canadiens à déterminer leurs émissions actuelles et à élaborer des plans de réduction d'une tonne.

La sensibilisation nationale : Une importante campagne de publicité nationale à la télévision, dans la presse écrite et à la radio encourage les Canadiens à se procurer un exemplaire du guide afin de pouvoir relever le Défi.

Les collectivités : Dans plus de 40 collectivités, au-delà de 200 organismes et administrations locales relèvent un défi communautaire. Les collectivités mobilisent des particuliers en faveur de la réduction des émissions de GES et réalisent des investissements à l'échelon local pour créer des collectivités plus saines et plus durables à l'intention de l'ensemble de leurs citoyens.

Les jeunes : Un réseau d'organismes de jeunes a créé une version jeunesse du Défi d'une tonne et intervient auprès des jeunes de partout au pays dans le cadre de projets locaux d'éducation ou de réduction d'émissions.

Les éducateurs : Des pédagogues de partout au pays collaborent à l'élaboration de plans de cours et d'autres documents sur les changements climatiques, que tous les éducateurs pourront consulter sur le Web.

Le secteur privé : Des détaillants font le lien entre la commercialisation de produits éconergétiques et le Défi d'une tonne. De nombreux employeurs lancent des défis à leurs employés.

Les consommateurs : Le *Guide pour relever le Défi d'une tonne* prodigue aux consommateurs, sur plus de 20 pages, des conseils pour économiser de l'argent (et réduire les émissions de GES) ainsi qu'une vérification ÉnerGuide pour les maisons, qui peut donner lieu à une réduction de 20 à 35 p. 100 de la facture de chauffage. En outre, ce guide fournit des conseils sur la réduction des coûts à la pompe grâce à une conduite plus efficace, au choix d'un véhicule moins énergivore ou à l'entretien des véhicules. Une base de données consultable sur le site Web du Défi d'une tonne permet aux consommateurs de se renseigner sur les remises et les incitatifs que leur offrent tous les ordres de gouvernement en vue de réduire les émissions de GES.

Nous avons certes connu un bon départ, mais il ne faut pas s'arrêter là.

Approche

Le Défi d'une tonne prendra appui sur le travail accompli à ce jour pour accroître la sensibilisation, les connaissances, l'engagement et les interventions des Canadiens. En collaboration avec des partenaires issus des collectivités, des groupes de jeunes, du secteur privé et du milieu de l'éducation, nous offrirons aux Canadiens de réelles possibilités de changer leur mode de vie et de faire des choix éclairés en vue de réduire leurs émissions individuelles d'au moins 20 p. 100. Pour ce faire, nous leur offrirons des occasions et des encouragements réels. La promotion à l'échelle nationale cherchera avant tout à faciliter l'accès des Canadiens aux programmes et aux services de tous les ordres de gouvernement qui leur offrent des renseignements en matière de consommation, des conseils techniques et des mesures incitatives.

Les Canadiens ont besoin d'une information plus complète pour leur permettre de faire des choix sensés lors de l'achat de produits. Des labels comme ENERGY STAR®, ÉcoLogo™ et ÉnerGuide seront mis en vedette dans les points de vente ainsi que dans d'autres types de promotions pour aider les Canadiens à repérer des produits plus écologiques. Le gouvernement, par l'entremise de partenariats avec des

Les Canadiens ont besoin d'une information plus complète pour leur permettre de faire des choix sensés lors de l'achat de produits.

détaillants et des entreprises de services publics, accroîtra aussi la confiance des consommateurs dans les produits verts et l'énergie verte.

Le programme du Défi d'une tonne fera la promotion active des possibilités offertes par le Fonds pour le climat.

L'amélioration du rendement des véhicules offre une excellente occasion de forger des partenariats avec les constructeurs et les détaillants d'automobiles. Le Défi d'une tonne travaillera avec ces groupes pour veiller à ce que les Canadiens disposent de l'information et des outils dont ils ont besoin pour faire des achats bien avisés et utiliser leurs véhicules de la manière la plus écoénergétique possible.

Les partenariats avec les provinces et les territoires, y compris de nouveaux investissements dans des Centres régionaux des changements climatiques, l'exécution commune du programme des défis communautaires, des copromotions pour favoriser la fréquentation du transport en commun et les efforts concertés pour accroître la capacité des groupes environnementaux d'engendrer des réductions de GES et pour les aider à le faire permettront de rapprocher les programmes et les services des personnes qui en ont besoin. Par exemple, les Centres des changements climatiques offriront aux particuliers, aux entreprises locales et aux collectivités un savoir-faire, des conseils techniques et des services en matière de réduction des émissions.

Les centres des changements climatiques fourniront aussi une capacité régionale au programme des Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). La FCM devra néanmoins continuer de jouer un rôle de premier plan à l'échelle nationale en matière de recrutement, de coordination et de reconnaissance; elle recevra un appui pour ce faire durant au moins les cinq prochaines années.

Quant aux petites et moyennes entreprises (PME), le gouvernement du Canada s'inspirera d'un modèle fructueux mis au point par Environnement Canada au Québec. Il s'agit de l'Enviroclub, qui aide les gestionnaires des PME à mieux comprendre les avantages, sur le plan de la rentabilité, de la gestion environnementale et leur fournit une expérience pratique en entreprenant un projet de prévention de la pollution dans chacune de leurs usines.

On continuera d'appuyer au fil du temps les 41 défis communautaires en cours pour leur permettre de réaliser des progrès considérables en matière de réduction des GES et pour déterminer collectivement quelles sont les interventions les plus efficaces lorsqu'il s'agit de mobiliser les consommateurs en faveur du Défi d'une tonne. On appuiera au moins 20 défis communautaires de plus et on effectuera des investissements à plus long terme dans ceux qui sont déjà en cours.

Nous engagerons les collectivités autochtones et nordiques dans des activités de lutte contre les changements climatiques et nous entreprendrons des initiatives bien définies pour engendrer des réductions des émissions de GES.

En somme, ce que nous lançons, c'est un programme d'engagement plus étoffé et mieux ciblé pour aider les Canadiens à passer de la réflexion à l'action.

Réductions

Pour l'ensemble des Canadiens, le défi consistera à réduire les émissions de 5 Mt de plus par année de 2008 à 2012. Le financement serait accru de 120 millions de dollars pour leur permettre d'y arriver.

Programmes

Les programmes de lutte contre les changements climatiques ont un rôle important à jouer pour susciter des réductions

d'émissions, promouvoir des mesures précoces, améliorer notre compréhension des changements climatiques et jeter les bases d'un changement comportemental, technologique et économique à long terme.

Depuis 1998, le gouvernement a effectué, avec chaque nouveau budget, des investissements supplémentaires dans les changements climatiques. Ces investissements, qui touchent tous les secteurs de l'économie, visaient les « fruits à portée de main » — les mesures susceptibles de nous mettre sur la voie d'une réduction des émissions au moindre prix. Environ 700 millions des 3,7 milliards de dollars réservés aux changements climatiques dans les budgets précédents sont encore disponibles, tandis qu'une somme supplémentaire de 1,1 milliard de dollars a été affectée, mais ne sera engagée qu'au cours des prochaines années financières.

Approche

En allant de l'avant, le gouvernement tirera les leçons des investissements passés.

Comme l'indique le budget de 2005, le gouvernement procédera à un examen exhaustif des programmes existants pour déterminer lesquels devraient être conservés ou élargis, lesquels devraient être modifiés et lesquels ont un rendement inférieur aux attentes ou n'offrent plus d'utilité et devraient être éliminés. Les économies réalisées relativement aux fonds affectés préalablement seront réorientées vers le Fonds du partenariat. L'un des principaux critères de maintien d'un programme sera sa capacité de réduire les émissions de façon rentable à court et à long terme.

On a déjà déterminé que certains programmes connaissant un vif succès se poursuivront ou seront élargis. Par exemple, le budget de 2005 a investi 225 millions de dollars sur cinq ans afin de quadrupler le nombre de maisons qui seront rénovées dans le cadre du fructueux programme Encouragement éconergétique Énerguide pour les maisons, le faisant passer de 125 000 à 500 000. Ce programme vise à aider les propriétaires de maisons à réduire leur consommation d'énergie en offrant des subventions à ceux qui améliorent la cote énergétique de leur maison.

Dans le secteur des transports, nous offrons un éventail de programmes visant à encourager les automobilistes à adopter des pratiques d'achat, d'utilisation et d'entretien éconergétiques. Les principaux éléments sont l'étiquette ÉnerGuide indiquant la consommation de carburant et le *Guide de consommation du carburant*, publié chaque année, qui présente des données sur la consommation d'essence des nouveaux véhicules légers, ainsi que la campagne anti-ralenti qui cherche à réduire la marche au ralenti des véhicules. Ces initiatives aident les Canadiens à comprendre comment leurs décisions d'achat de véhicules et leurs habitudes de conduite influent sur les changements climatiques et l'environnement.

Un autre programme qui a manifestement fait ses preuves est celui des Fonds municipaux verts, qui offre du financement aux municipalités pour des projets innovateurs ayant trait à la durabilité. Jusqu'à maintenant, les Fonds municipaux verts ont été un moyen efficace de stimuler la réalisation d'études de faisabilité de travaux communautaires et l'investissement dans des infrastructures écologiques, contribuant à la mise en œuvre de 340 projets partout au pays. Le budget de 2005 accorde 300 millions de dollars aux Fonds municipaux verts (dont 150 millions serviront à aider les collectivités à assainir et à remettre en valeur des friches industrielles, sites contaminés abandonnés).

On lancera de nouveaux programmes lorsqu'ils seront clairement justifiés, entre autres, lorsqu'on aura démontré qu'il est plus facile d'atteindre l'objectif par l'entremise d'un programme qu'au moyen d'un mécanisme de marché tel que le Fonds pour le climat.

Réductions

Le budget de 2005 accorde 2 milliards de dollars aux programmes existants de lutte contre les changements climatiques. On estime que le financement continu de ces programmes jusqu'en 2012 permettrait de réduire les émissions de 40 Mt par année de 2008 à 2012. Il n'y a aucun chevauchement entre les réductions des émissions auxquelles ces programmes devraient donner lieu et notre cible pour les GEF.

Le présent Plan reconnaît que l'abondance de nos forêts et de nos terres agricoles représente un atout national dans la lutte qui nous oppose aux changements climatiques.

Une agriculture et des forêts durables

Notre plan reconnaît que l'abondance de nos forêts et de nos terres agricoles représente un atout national dans la lutte qui nous oppose aux changements climatiques.

Des puits sont créés lorsque des émissions de GES sont retirées de l'atmosphère et stockées ailleurs, comme dans des forêts ou des sols agricoles. Les puits sont un volet important de la démarche globale du Canada à l'égard des changements climatiques; ils contribuent aussi à la poursuite des objectifs en matière de biodiversité et de conservation. Au cours des négociations internationales sur Kyoto, le Canada s'est vu reconnaître la contribution qu'apportent ses pratiques au stockage biologique du carbone. Cette reconnaissance de ce qu'on appelle les « puits en cas de maintien du statu quo (MSQ) » est comptabilisée en regard de notre cible de Kyoto.

Approche

Par définition, les puits MSQ sont ce qu'on pourrait obtenir grâce à la poursuite des pratiques actuelles.

Toutefois, on estime que les puits biologiques du Canada peuvent jouer un rôle beaucoup plus grand dans la lutte contre les changements climatiques. L'augmentation du taux de stockage biologique du carbone au-delà des niveaux MSQ sera encouragée par l'entremise du Fonds pour le climat et d'autres initiatives gouvernementales visant à protéger les terres écologiques. On estime que le potentiel des puits agricoles et forestiers au-delà du MSQ est de l'ordre de 15 à 20 Mt. La meilleure façon de quantifier les puits de carbone supplémentaires et d'en susciter la création sera déterminée en partenariat avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les agriculteurs, les sociétés forestières et d'autres intervenants.

Ces mesures nous permettront aussi d'obtenir d'importants avantages corrélatifs liés à l'amélioration des puits de carbone, y compris la conservation des habitats naturels et la préservation de la biodiversité du Canada.

Des organisations telles que la Fondation BIOCAP Canada, une fondation nationale de recherche à but non lucratif, jouent un rôle de premier plan dans l'approfondissement de notre compréhension du rôle de nos ressources naturelles eu égard aux changements climatiques.

Réductions

En agriculture, on prévoit que les pratiques relatives au MSQ produiront un puits de carbone de 10 Mt au cours de la période d'engagement de Kyoto de 2008–2012. Il est possible d'obtenir un puits supplémentaire supérieur de 16 Mt ou plus aux niveaux MSQ grâce à des pratiques, que pourraient encourager le Fonds pour le climat, telles qu'un travail réduit du sol, un recours moindre à la mise en jachères et l'usage accru des fourrages. L'agriculture pourrait donner lieu à des réductions supplémentaires d'émissions au moyen d'activités telles que des stratégies d'engraissement des bovins et la gestion du fumier de porc.

Au chapitre de l'exploitation forestière, on estimait, dans le Plan sur les changements climatiques de 2002, que les pratiques forestières en vigueur se traduiraient par un puits de carbone MSQ de 20 Mt. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont à réviser l'estimation, qui pourrait tomber à zéro en raison de l'infestation par le dendroctone du pin survenue en Colombie-Britannique et des incendies de forêt qui ont frappé cette province. Il est possible d'obtenir un puits supplémentaire supérieur de 4 Mt ou plus aux niveaux MSQ en boisant et en reboisant ainsi qu'en évitant la déforestation, pratiques que pourrait promouvoir le Fonds pour le climat.

Le présent Plan reconnaît les synergies qu'offre le déploiement en parallèle des efforts de lutte contre les changements climatiques et d'écologisation de nos villes et de nos collectivités.

Des villes et des collectivités durables

Le nouveau plan reconnaît les synergies qu'offre le déploiement en parallèle des efforts de lutte contre les changements climatiques et d'écologisation de nos villes et de nos collectivités.

Une grande partie des émissions de GES — de même que les possibilités de les réduire — est directement ou indirectement associée aux milieux urbains. En 1990, les municipalités exerçaient une emprise directe sur environ 38 Mt d'émissions de GES.

Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement du Canada favorisera la poursuite des objectifs en matière de changements climatiques.

Approche

Le nouveau pacte comprend un transfert ciblé de la taxe fédérale sur l'essence pour soutenir des projets d'infrastructures respectueux de l'environnement. Ce transfert est de 5 milliards de dollars répartis sur cinq ans. Il aidera à réduire les émissions de GES au Canada et favorisera une utilisation plus efficace de l'énergie, par l'entremise d'investissements dans des infrastructures durables telles que : le captage des gaz d'enfouissement, les systèmes d'énergie communautaires, la gestion des déchets solides, le renforcement des capacités et, surtout, le transport en commun qui est une des principales cibles du Nouveau pacte, dont les investissements permettront de réaliser des gains en matière de changements climatiques, de smog et de congestion dans nos milieux urbains.

Le Nouveau pacte vise à transformer la façon dont les investissements dans les infrastructures se font dans nos villes et nos collectivités, en fournissant pour celles-ci une vision de la viabilité axée sur les résultats. Le transfert de la taxe sur l'essence favorisera le renforcement des capacités, permettant ainsi aux municipalités d'élaborer et de mettre en œuvre des plans intégrés à long terme centrés sur la réalisation de résultats à définition commune en matière de viabilité.

Le budget de 2005 engage le gouvernement à renouveler le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. Les programmes d'infrastructure du gouvernement favorisent la réalisation de nos objectifs en matière de durabilité, y compris la réduction des émissions de GES. Par exemple, dans l'ensemble du Canada, un minimum de 60 p. 100 du financement versé dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, avec un minimum de 40 p. 100 par sphère de compétence, ciblera l'« infrastructure verte » qui offre une meilleure qualité de vie et favorise le développement durable.

Le programme des Partenaires dans la protection du climat réunit plus de 120 municipalités résolues à réduire les émissions de GES. En outre, InfraGuide, une série de règles de l'art en matière d'infrastructures financée par Infrastructure Canada, élabore des outils qui respectent les règles de l'art et qui sont susceptibles d'aider les municipalités à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques.

Réductions

Si l'on peut s'attendre à ce que le nouveau Pacte débouche sur d'importantes réductions des GES durant la période couverte par le Protocole de Kyoto, l'ampleur précise de ces réductions dépendra des ententes qui auront été conclues avec les provinces et les territoires. Par conséquent, ce nouveau plan ne comprend pas ces réductions.

Conclusion: **Kyoto et au-delà**

Notre plan expose un ensemble de politiques et de programmes exhaustifs qui permettront au Canada de respecter son engagement de Kyoto à court terme et grâce auquel il sera en mesure de relever, à plus long terme, le défi des changements climatiques en mobilisant les Canadiens en faveur d'un effort national. Il s'agit d'un plan porteur d'avenir pour le Canada.

Cette série de mesures permettra aussi de poursuivre un certain nombre d'objectifs autres que la lutte contre les changements climatiques : un air plus pur, un environnement durable, une économie concurrentielle et durable, l'avancement du programme international du Canada, des collectivités vertes, l'enrichissement de la biodiversité, la préservation des espaces naturels et une meilleure santé pour nos citoyens.

À titre de cadre, le présent plan sert à orienter les interventions du Canada en matière de changements climatiques. Une évaluation permanente permet de prendre en compte la gestion du risque, un facteur de premier ordre. Les dépenses engagées au poste de la lutte contre les changements climatiques feront l'objet d'un examen et d'une réaffectation annuels, pour garantir le rapport coût-efficacité des investissements et engendrer de réelles réductions des émissions de GES.

Voici les principaux volets du Plan :

- Le Fonds pour le climat est un mécanisme de marché qui stimule l'innovation, favorise la mise au point et l'adoption de technologies, en plus d'ouvrir la voie à un vaste éventail d'interventions dans l'ensemble de l'économie.
- Le système des grands émetteurs finaux, qui est aussi axé sur le marché, est un exemple de réglementation intelligente; il débouche sur des réductions considérables de la part des grands émetteurs finaux du Canada tout en favorisant le maintien de leur compétitivité.
- Les partenariats avec les provinces et les territoires, sont un élément capital du Plan.
- L'industrie automobile et l'industrie de l'énergie renouvelable jouent toutes deux des rôles clés, tout comme les technologies qui prévoient des puits de carbone.
- L'amélioration des incitatifs fiscaux est une autre façon dont le Plan met à profit les forces du marché pour intervenir dans tous les secteurs de l'économie.
- Le gouvernement du Canada a aussi le devoir de prêcher par l'exemple et il entend écologiser ses propres opérations et adapter ses propres programmes.

Au cours de la prochaine étape, le gouvernement mobilisera les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants en faveur tant du cadre global que des divers éléments du nouveau plan. Vous trouverez à l'annexe 6 l'approche adoptée pour mobiliser les Canadiens.

Science et adaptation

Les changements climatiques sont un défi à long terme et les investissements dans la science et l'adaptation prépareront le Canada à relever le défi.

Les connaissances scientifiques qui sous-tendent la politique du gouvernement du Canada en matière de changements climatiques sont bien fondées. Toutefois, il faut en savoir davantage pour aller de l'avant. Le réseau d'observation du climat du Canada sera amélioré pour permettre une meilleure compréhension des changements qui surviennent partout au pays et dans certaines régions particulièrement vulnérables telles que le Nord. Nous rehausserons nos moyens de modélisation à l'échelle régionale et locale pour prévoir les changements climatiques avec une plus grande précision.

Les changements climatiques sont un défi à long terme et les investissements dans la science et l'adaptation prépareront le Canada à relever le défi.

Le modèle du climat mondial mis au point par le Canada, qui jouit d'un respect universel et sur lequel sont fondées les prévisions régionales, demeurera à la fine pointe de la science. Des investissements en science garantiront que les puits, élément clé de la lutte contre les changements climatiques, soient bien compris et quantifiés. Le Canada peut aussi tirer parti d'un riche savoir traditionnel. Nous accroîtrons notre capacité de transformer les connaissances scientifiques en renseignements utiles pour les décideurs, les gestionnaires du secteur des ressources et le milieu des affaires.

Une information plus précise en matière de changements climatiques convient davantage à l'élaboration d'éventuelles mesures d'adaptation, ainsi qu'à l'évaluation de la viabilité des mesures d'atténuation, telles que la mise en valeur du potentiel d'énergie éolienne et de production hydroélectrique. En règle générale, les mesures d'adaptation offrent souvent l'avantage d'appuyer les efforts d'atténuation. Par exemple, les arbres plantés pour lutter contre l'érosion des sols, un problème d'adaptation, agissent aussi comme puits de carbone et favorisent donc l'atténuation.

Les océans jouent un rôle prépondérant dans les changements climatiques puisqu'ils absorbent le CO_2 par l'entremise de processus physiques, chimiques et biologiques. Par conséquent, ils ont absorbé au moins la moitié de toutes les émissions anthropiques de CO_2. Toutefois, certaines données indiquent que les océans pourraient commencer à s'acidifier. Si cette situation engendrait une réduction de la capacité des océans d'agir comme puits de carbone, de plus grandes quantités de CO_2 resteraient dans l'atmosphère et les changements climatiques s'accentueraient. Il est essentiel de mieux comprendre le rôle des océans dans les changements climatiques.

On sait que le système climatique peut en arriver à des « points de bascule » où le changement peut être important, rapide et même irréversible. La science en est à une étape préliminaire lorsqu'il s'agit de déterminer quels changements des niveaux des gaz à effet de serre pourraient engendrer ces points de bascule. Par exemple, on s'attend que l'inlandsis du Groenland commence à fondre lorsque le réchauffement local atteindra un certain stade; une fois amorcée, une telle déglaciation pourrait être irréversible et engendrerait, à terme, une hausse de plusieurs mètres du niveau des océans. Les connaissances scientifiques, quoiqu'incomplètes, sont suffisantes pour indiquer la possibilité de ces points de bascule que nous devrions nous efforcer d'éviter. Il faut approfondir les travaux pour mieux déterminer ces seuils.

Le Canada ressent déjà les effets des changements climatiques mondiaux et doit engager des dépenses pour s'y adapter. Bien que les efforts déployés pour en arriver à une stabilisation des concentrations atmosphériques des GES au moyen des réductions d'émissions sont importants et nécessaires, on reconnaît également que le rythme et l'ampleur des changements climatiques continueront d'exiger des stratégies d'adaptation sociale pour réduire au minimum les menaces à la qualité de vie.

Plus de la moitié du produit intérieur brut du Canada est fortement tributaire du climat et des conditions météorologiques, qu'il s'agisse des forêts, de l'agriculture, des pêches, de la production d'hydroélectricité, du transport ou du tourisme. Les changements climatiques touchent des secteurs tout entiers et des économies régionales. En outre, des phénomènes météorologiques exceptionnels accentués par les changements climatiques menacent même la sécurité et la protection des Canadiens. Au cours de chacune des trois dernières années, les Maritimes ont connu des tempêtes qui ne surviennent habituellement qu'une fois par siècle. La tempête de verglas de 1998 a causé des dommages évalués à plus de 1 milliard de dollars et a privé d'électricité plus de 1,5 million de Canadiens. Le coût des désastres reliés aux conditions météorologiques a quintuplé durant les années 1990, pour atteindre 2,5 milliards de dollars par année.

Le programme d'action fédéral en matière de science et d'adaptation pourrait se composer des volets suivants :

- **Approfondir savoir et compréhension** : Il nous faut de solides connaissances pour en arriver à mieux comprendre les tendances actuelles et futures des changements climatiques et leur impact sur notre pays. Un programme de recherche permettrait d'étudier des problématiques telles que les répercussions des changements climatiques sur les ressources dulçaquicoles et marines du Canada de même que le rôle clé des océans en tant que puits majeur de gaz à effet de serre. Le programme pourrait aussi comprendre des travaux pour approfondir notre compréhension de la vulnérabilité actuelle des Canadiens, y compris de certaines régions et de certains groupes démographiques précis (p. ex. les habitants du Nord canadien), en raison des répercussions des changements climatiques sur des secteurs clés comme l'agriculture, le transport, l'industrie forestière, les pêches et les océans, le tourisme, l'infrastructure ainsi que la santé et le bien-être.
- **Sensibiliser et mobiliser davantage** : Le gouvernement fédéral s'emploiera à mobiliser les autres ordres de gouvernement, les universités, l'industrie et les collectivités aux changements climatiques et à les mobiliser davantage afin de riposter collectivement aux menaces que font planer ces changements.
- **Concevoir des outils d'adaptation appropriés** : Les changements climatiques sont lourds de conséquences pour les gouvernements quant à la pertinence de leurs politiques et règlements en vigueur. La réalisation d'évaluations approfondies des risques pourrait leur être d'un précieux secours afin d'en arriver à bien comprendre les risques que font peser les changements climatiques sur les opérations et la planification. Il sera important pour les gouvernements de cerner clairement les questions de responsabilité.

Technologie

Comme nous le soulignions précédemment, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2005 qu'il entendait élaborer, d'ici la fin de 2006, une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable. Il consacrera 200 millions de dollars à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette stratégie. Pour entamer la formulation de cette stratégie, un comité d'experts sera nommé afin de prodiguer des conseils sur les priorités en la matière à la lumière de la conjoncture énergétique de notre pays, de nos forces technologiques existantes et des possibilités de conclure des partenariats avec les provinces, les territoires, l'industrie et les universités de même qu'avec des partenaires internationaux. Le comité devra rendre compte de ses résultats dans un délai qui permettra au gouvernement du Canada de terminer la formulation de sa stratégie en 2006. La stratégie visera les principaux objectifs que voici :

Plus de la moitié du produit intérieur brut du Canada est fortement tributaire du climat et des conditions météorologiques, qu'il s'agisse des forêts, de l'agriculture, des pêches, de la production d'hydroélectricité, du transport ou du tourisme.

- susciter des idées et obtenir des ressources financières du secteur privé, des universités, des provinces et des territoires;
- établir une série d'objectifs de recherche à moyen terme concernant la production et l'utilisation efficaces d'énergies conventionnelles et renouvelables;
- élaborer un plan d'action détaillé pour atteindre ces objectifs.

Des organisations telles que Technologies du développement durable Canada, une fondation à but non lucratif, appuient le développement et la démonstration de technologies non polluantes qui offrent des solutions aux problèmes des changements climatiques, de la pollution atmosphérique, de la qualité de l'eau et de la contamination des sols, en plus de procurer aux Canadiens des avantages économiques, environnementaux et sanitaires. Les progrès technologiques qui facilitent la mise sur pied d'initiatives de réduction des émissions de GES vont offrir des possibilités d'améliorer la santé des Canadiens en favorisant l'émergence de collectivités plus durables et plus habitables propices à l'adoption de modes de vie sains. Dans notre lutte contre les changements climatiques, nous devons nous assurer d'évaluer les répercussions sur la santé des nouvelles technologies ou d'autres mesures d'atténuation avant leur déploiement ou leur commercialisation à grande échelle.

Il est impératif de concevoir au préalable un cadre ou un mécanisme fédéral pour s'assurer que les répercussions sur la santé des nouvelles technologies ou d'autres mesures d'atténuation sont évaluées. Le gouvernement du Canada verra à fonder l'élaboration de mesures précises sur une analyse avantages-coûts des technologies ou des procédés

Le Canada sera l'hôte de la Conférence de Montréal sur le climat, du 28 novembre au 9 décembre 2005, où les nations du monde ont convenu de commencer à se pencher sur le régime à long terme de lutte contre les changements climatiques.

nouvellement introduits pour réduire les émissions de GES. En connaissant pleinement les avantages corrélatifs pour la santé, il sera également beaucoup plus facile d'intéresser les Canadiens et les intervenants à travailler à la réalisation des cibles de réduction.

Post-Kyoto

Lorsqu'il s'agit d'aller au-delà du calendrier de Kyoto, le récent mandat confié par le premier ministre à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) est primordial. Le premier ministre a, entre autres, demandé à la TRNEE de lui fournir des avis pour l'élaboration d'une stratégie à long terme sur l'énergie et les changements climatiques pour le Canada qui :

- ouvre la voie à l'économie du XXIe siècle pour les années 2030–2050;
- place le Canada dans une situation concurrentielle dans un monde où les émissions de carbone sont contrôlées, en offrant aux entreprises et aux gouvernements infranationaux des occasions et des choix quant à l'harmonisation de nos politiques et de nos mesures incitatives pour faire du Canada un chef de file dans les domaines de l'énergie renouvelable et du rendement énergétique;
- prévoit des options pour la réalisation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la période post-2012, notamment pour la deuxième période d'engagement et au-delà, jusqu'en 2050–2080, conformément aux objectifs visant à stabiliser les concentrations dans l'atmosphère et à réduire au minimum les hausses des températures. La TRNEE examinera les stratégies adoptées notamment par le Royaume-Uni et le Japon dans ce domaine.

Stratégie internationale

Le Canada sera l'hôte de la Conférence de Montréal sur le climat, du 28 novembre au 9 décembre 2005, où les nations du monde ont convenu de commencer à se pencher sur le régime à long terme de lutte contre les changements climatiques. C'est en raison de l'importance de ce régime pour la planète et pour le Canada que le gouvernement a décidé d'accueillir la Conférence de Montréal sur le climat. Nous entendons mettre à profit notre rôle à titre d'hôte et de président de cette rencontre pour faire tout notre possible afin de lancer avec succès le dialogue mondial constructif qui façonnera l'accord international pour la période post–2012.

Plus de 180 pays participeront à la Conférence de Montréal sur le climat. Chacun doit relever ses propres défis en matière de réduction d'émissions et d'adaptation aux changements climatiques, tout en assurant la croissance et la prospérité de son économie pour améliorer la qualité de vie de ses habitants. Afin de faciliter la recherche, par tous les pays, de la meilleure voie à emprunter, le Canada s'emploiera, au cours des mois à venir, à aller à leur rencontre pour acquérir une connaissance directe de leurs points de vue et de leurs préoccupations.

Le gouvernement tirera aussi pleinement parti des conseils et du savoir-faire dont dispose notre pays. Nous consulterons étroitement les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les peuples autochtones. Nous solliciterons les points de vue des intervenants de l'industrie et des organisations non gouvernementales. Nous prendrons en considération les interventions et les points de vue des administrations municipales.

La façon dont le monde réagira aux changements climatiques exercera une forte influence sur la compétitivité à long terme du Canada ainsi que sur la santé et la sécurité

des Canadiens. Le nouvel accord international doit mettre en place un cadre qui favorisera la prospérité, le caractère innovateur et l'efficacité des économies du XXIe siècle, en plus d'engendrer des réductions plus considérables d'émissions de GES.

L'accord doit poursuivre six objectifs clés. Il doit :

- prévoir une plus vaste participation, assortie de buts équitables, de tous les pays industrialisés et des principales économies émergentes;
- donner des résultats qui permettront d'accomplir de réels progrès à long terme;
- offrir des encouragements à investir dans le développement et le partage des technologies environnementales transformatrices afin de réduire les émissions au pays et à l'étranger;
- optimiser le déploiement des technologies propres existantes;
- appuyer un marché mondial du carbone rationalisé et efficace;
- prendre en compte tant l'adaptation que l'atténuation.

Le Canada est bien placé pour aider à façonner un accord international optimal pour la prochaine génération. Nous sommes membres du G8, de la Francophonie, du Commonwealth, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Organisation des États américains, le Conseil de l'Arctique et l'APEC. Nous entretenons des liens étroits avec les États-Unis et nous sommes respectés dans le monde en développement.

La durabilité de l'environnement est également l'une des priorités du Canada en matière de coopération pour le développement. On entend l'intégrer systématiquement dans la prise de décisions de tous les programmes. Le Canada aidera des pays à instaurer, à préserver et à améliorer la durabilité de l'environnement, particulièrement en matière de changements climatiques ainsi que dans les autres domaines clés que sont la dégradation des sols, l'eau douce et l'assainissement et l'urbanisation.

En renouvelant le Fonds canadien de développement pour les changements climatiques, le Canada continuera de collaborer étroitement avec les pays en développement pour réduire les causes des changements climatiques et favoriser l'adaptation à leurs conséquences. Le Fonds appuie les pays en développement dans quatre domaines de programmes : le renforcement de la capacité de base pour la participation au Mécanisme pour un développement propre, la réduction des émissions, le piégeage du carbone et l'adaptation. Nos efforts de renforcement des capacités aideront à accroître les investissements étrangers directs provenant de sources privées. Nous travaillerons aussi avec les pays en développement pour déterminer comment nous pourrions bonifier les diverses composantes du Mécanisme pour un développement propre.

Le Canada appuie aussi un certain nombre de programmes multilatéraux, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le principal mécanisme de financement pour aider les pays en développement à réaliser leurs activités de lutte contre les changements climatiques, ainsi que les programmes en cours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des banques de développement régionales, y compris le portefeuille de fonds pour le carbone de la Banque mondiale, afin d'aider à susciter, par effet de levier, des investissements supplémentaires de la part du secteur privé.

Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques

Le gouvernement du Canada est résolu à réduire nos émissions de GES tant à court qu'à plus long terme. Le Plan sur les changements climatiques précise le cadre ainsi que les mesures concrètes nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

La poursuite de ces objectifs aide à préserver les écosystèmes vulnérables tels que le Nord canadien, améliore notre qualité de vie en nous procurant des avantages, notamment sur le plan de la santé, et nous offre l'occasion de transformer notre économie. Le présent plan permettra aux Canadiens de mettre le pays sur la voie d'un avenir énergétique propre et d'accroître l'efficacité, la viabilité et la compétitivité de son économie sur la scène internationale.

Le gouvernement est déterminé à fournir des ressources pour la mise en œuvre du Plan et, à cette fin, à travailler en partenariat avec les provinces et les territoires, l'industrie, les groupes environnementaux, les peuples autochtones et d'autres intervenants partout au Canada.

La façon dont le monde réagira aux changements climatiques exercera une forte influence sur la compétitivité à long terme du Canada ainsi que sur la santé et la sécurité des Canadiens.

Annexe 1 : **Résumé des réductions potentielles des émissions et des coûts fédéraux afférents**

On estime que les approches présentées dans ce plan permettraient de réduire les émissions d'environ 270 Mt par année au cours de la période 2008–2012. L'investissement fédéral connexe est de l'ordre de 10 milliards de dollars, dont 2 milliards pour les programmes existants de lutte contre les changements climatiques. Cet investissement s'étendrait jusqu'à l'année financière 2012, ce qui englobe huit budgets, dont celui de 2005.

Il y a interdépendance entre les divers mécanismes présentés au tableau 1, particulièrement le Fonds pour le climat, le Fonds du partenariat et les programmes. C'est pourquoi on n'obtient pas de représentation précise du total des réductions d'émissions et des coûts tout simplement en additionnant les valeurs supérieures et inférieures des fourchettes exprimées en mégatonnes et en dollars dans le tableau 1.

Tableau 1

Élément	Coût possible pour le gouvernement fédéral et impact sur les émissions
Fonds pour le climat	Un financement de l'ordre de 4 à 5 milliards de dollars permettrait de réduire les émissions de 75 à 115 Mt par année de 2008 à 2012. Le budget de 2005 prévoyait au moins 1 milliard de dollars sur 5 ans.
Fonds du partenariat	On estime qu'un financement de 2 à 3 milliards de dollars permettrait de réduire les émissions de GES de 55 à 85 Mt par année. Le budget de 2005 prévoyait au moins 250 millions de dollars sur 5 ans et indiquait que le financement pourrait atteindre entre 2 et 3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.
Système des grands émetteurs finaux	La cible de réduction pour le système des GEF est établie à 45 Mt en regard du niveau de référence révisé. Comme les GEF peuvent contribuer jusqu'à 9 Mt au Fonds d'investissement technologique pour contrer les GES, il est possible de réduire les émissions de 36 Mt en guise d'observation de notre cible de Kyoto.
Industrie automobile	L'industrie automobile a convenu de réduire ses émissions de GES de 5,3 Mt.
Énergies renouvelables	Les initiatives relatives aux énergies renouvelables inscrites au budget de 2005 (EPEE, EPER et incitatifs fiscaux) pourraient, conjuguées à d'autres initiatives telles que des mesures provinciales auxiliaires, permettre de réduire les émissions de GES d'environ 15 Mt par année. Le budget de 2005 prévoyait 297 millions de dollars sur 5 ans et 1,8 milliard de dollars sur 15 ans pour l'EPEE et l'EPPR, ainsi que 295 millions de dollars sur 5 ans en incitatifs fiscaux. En prolongeant ce financement jusqu'en 2012, le coût total pour le gouvernement fédéral pourrait s'élever à environ 1 milliard de dollars sur cinq ans. Des incitatifs supplémentaires pourraient être nécessaires en vertu du système de compensations pour atteindre la cible de 15 Mt.

Tableau 1 *(suite)*

Élément	Coût possible pour le gouvernement fédéral et impact sur les émissions
Défi d'une tonne	Le Défi d'une tonne fixe pour les Canadiens un objectif de réduction des émissions de 5 Mt. Il est proposé d'injecter 120 millions de dollars de plus dans le programme pour favoriser la réalisation de cet objectif.
Écologisation du gouvernement	Le gouvernement se donne comme objectif de réduire les émissions de ses propres activités de 1 Mt par année, réduction qu'il financera surtout par des réaffectations internes.
Programmes	Le prolongement jusqu'en 2012 du financement actuellement accordé aux programmes de lutte contre les changements climatiques pourrait porter le coût pour le gouvernement fédéral à environ 2,8 milliards de dollars. On estime que ce niveau de financement entraînerait une réduction des émissions de 40 Mt par année de 2008 à 2012. Le budget de 2005 souligne que les 2 milliards de dollars en dépenses de programmes peuvent faire l'objet de réaffectations.
Puits en cas de maintien du statu quo	Le puits agricole MSQ est estimé à 10 Mt par année au cours de la période 2008–2012. Le puits forestier MSQ est estimé à de 0 à 20 Mt.

Notes au tableau 1 :

1. Les chiffres en regard du Fonds du partenariat comprennent des réductions annuelles de 20 Mt attribuables à la combustion écologique du charbon, au captage et au stockage du CO_2 ainsi qu'au transport est-ouest de l'électricité durant la période 2008–2012. On estime qu'il en coûterait quelque 1,5 milliard de dollars au gouvernement fédéral, soit environ 30 p. 100 des coûts totaux de ces grands projets énergétiques.
2. En plus des réductions intérieures que devraient permettre de réaliser le système des GEF, la réduction des émissions de gaz d'échappement, les grands projets énergétiques, les énergies renouvelables, le Défi d'une tonne, l'écologisation du gouvernement, les programmes et les puits en cas de maintien du statu quo, on juge qu'il sera possible de réduire les émissions intérieures grâce à des puits agricoles et forestiers supplémentaires, à la réduction des émissions agricoles de même qu'au captage des gaz d'enfouissement et à d'autres réductions. Ces réductions pourraient s'obtenir par l'entremise du Fonds du partenariat ou du Fonds pour le climat. Il en coûterait, estime-t-on, quelque 10 $ la tonne d'équivalent CO_2 au gouvernement fédéral.
3. Lorsque d'autres réductions d'émissions que celles résultant de grands projets énergétiques s'obtiennent par l'entremise du Fonds du partenariat, l'on tient pour acquis, à des fins d'analyse, dans les coûts de ce tableau que les gouvernements provinciaux investissent 67 ¢ pour 1 $ d'investissement du gouvernement fédéral.
4. Le tableau 1 ne tient compte d'aucune réduction des émissions découlant du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités, de tout investissement actuel ou futur dans le développement des technologies ou de toute nouvelle mesure fiscale pouvant résulter de l'évaluation dont il est fait mention dans le budget de 2005.
5. Les coûts présentés au tableau 1 ont été calculés en partant du principe que l'on peut réduire les émissions au niveau international à un coût de 10 $ la tonne d'équivalent CO_2. Ce prix est supérieur à celui auquel se font actuellement de nombreuses transactions et s'inscrit dans la fourchette des estimations des spécialistes pour la période de 2008 à 2112.
6. Le tableau 1 fait état du financement prévu au budget de 2005 pour les divers éléments du Plan. Voici ce qu'il est dit dans le plan budgétaire (p. 200) que : « D'autres mesures s'imposeront dans l'avenir. Le gouvernement les prendra lorsque ses ressources le permettront, en se fondant sur les résultats de ses investissements et sur son expérience internationale. »

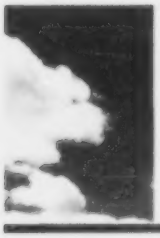

Annexe 2 : **Les engagements du Canada envers les grands émetteurs finaux**

Tableau 2

Engagements du gouvernement	Plan de 2005
Plan sur les changements climatiques de 2002	
Cible de réduction de 55 Mt pour 2008–2012	Les émissions liées à des processus fixes se voient attribuer une cible de 0 p. 100. D'autres émissions seront subordonnées à une cible de 15 p. 100 sous réserve qu'aucun secteur ne doive atteindre une cible de plus de 12 p. 100.
Accès à l'échange de droits d'émission, aux compensations intérieures et aux permis internationaux.	Les GEF peuvent échanger leurs réductions d'émissions qui vont au-delà de la norme fixée par réglementation. Ils ont aussi accès aux crédits du MDP et de l'AC, aux permis internationaux écologisés (UQA) et aux compensations intérieures.
Approche fondée sur l'intensité des émissions	Approche fondée sur l'intensité des émissions.
Disposition particulière pour les mesures précoces, la compétitivité, le remplacement du stock de capital par l'entremise de conventions	Abordé par l'entremise de l'approche fondée sur les cibles décrites ci-dessus et de cibles d'intensité des émissions.
Lettre du ministre des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal à l'Association canadienne des produits pétroliers, décembre 2002	
Prix plafonné à 15 $ la tonne	Prix plafonné à 15 $ la tonne
Les cibles d'intensité des émissions pour le secteur des hydrocarbures ne seront pas inférieures de plus de 15 p. 100 aux niveaux d'intensité des émissions projetés selon le statu quo pour 2010.	Exécuté par l'entremise de l'approche fondée sur les cibles décrites ci-dessus.
Lettre du premier ministre Chrétien à l'Association canadienne des produits pétroliers, juillet 2003	
Les cibles de réduction des émissions post–2012 n'élimineront pas le caractère concurrentiel de la production canadienne de pétrole et de gaz, et l'industrie sera consultée sur la faisabilité technique et les impacts économiques des cibles pour la période post–2012.	Exécuté par l'entremise de l'approche proposée de la détermination des cibles à plus long terme.

Tableau 2 ***(suite)***

Engagements du gouvernement	Plan de 2005
Le gouvernement cherchera à trouver les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre les politiques de lutte contre les changements climatiques en s'appuyant sur les processus existants de rapport et de réglementation, s'il y a lieu; il fera la promotion de politiques harmonisées avec, si possible, un système fédéral-provincial/territorial unique, efficace et harmonisé de rapport, de vérification et d'application des politiques.	L'approche proposée est fondée sur l'optimisation de l'efficacité par l'utilisation des processus de rapport et de réglementation existants et le recours, si possible, aux équivalences provinciales. Un système harmonisé de rapport et de vérification avec les provinces et les territoires a été mis en place, et la première phase de la mise en œuvre est en cours.
Le traitement équitable de tous les secteurs continuera d'orienter la politique après 2012.	Exécuté par l'entremise de l'approche proposée de la détermination de cibles à plus long terme.
La référence au statu quo pour les cibles d'intensité tiendra compte des futurs règlements fédéraux en matière d'environnement afin d'éviter d'imposer une « pénalité aux GES » pour les actions prescrites en vue d'améliorer la performance environnementale.	On en tiendra compte dans les règlements.
Les cibles d'émissions pour les nouveaux projets seront fondées sur les cibles pour les installations actuelles ayant recours à des pratiques exemplaires et à des technologies semblables et elles seront bloquées pour une période d'au plus 10 ans à compter de la première production.	Les cibles pour les nouvelles grandes installations seront fondées sur la meilleure technique existante d'application rentable (MTEAR); les cibles seront fixées dans la réglementation, ce qui offrira la plus grande certitude possible.
Les émissions inférieures aux cibles produiront des crédits qui pourront être mis en réserve ou transférés. Les options en matière de compensations comprendront ce qui suit : des compensations produites par les réductions dans d'autres installations de l'exploitant; des compensations intérieures et internationales admissibles; l'utilisation de la garantie de prix de 15 $ la tonne jusqu'en 2012.	Exécuté par l'entremise d'un mécanisme d'échange et d'un fonds d'investissement technologique.
On mettra au point des méthodes pour intégrer, dans les options de conformité, un encouragement pour accroître la R-D admissible en vue de réduire l'intensité de carbone.	Exécuté par l'entremise du Fonds d'investissement technologique.
Les coûts qui sont engagés pour se conformer aux cibles d'émissions et qui représentent un coût par rapport au revenu gagné seront traités de la même manière que les dépenses d'immobilisation et d'exploitation comparables par le régime fiscal.	Exécuté par l'entremise d'un traitement fiscal uniforme.

Annexe 3 : **L'engagement du Canada envers Kyoto**

Aux termes du Protocole de Kyoto, le Canada a convenu de réduire ses émissions annuelles, de 2008 à 2012, à un niveau de 6 p. 100 inférieur à celui, réel, de 1990. Comme nos émissions étaient d'environ 596 Mt en 1990, cela signifie que de 2008 à 2012 nos émissions ne devraient pas, en moyenne, dépasser 560 Mt. Il est important de noter qu'on tiendra compte, en déterminant si le Canada a atteint sa cible, des divers mécanismes de flexibilité prévus au Protocole de Kyoto, notamment les dispositions relatives à l'échange d'émissions et aux puits de carbone.

Le Canada est le pays signataire de Kyoto qui doit atteindre la cible de réduction des émissions la plus difficile. Parmi les pays signataires, la différence en pourcentage entre les émissions prévues en 2010 en cas de maintien du statu quo (MSQ) — ce que seraient les émissions en l'absence de mesures de réduction — et la cible de Kyoto est plus importante pour le Canada.

En l'absence de toute mesure de réduction, nos émissions, en 2010, seraient supérieures d'environ 36 p. 100 aux niveaux de 1990 ou d'environ 45 p. 100 par rapport à notre cible de Kyoto. Voilà qui illustre clairement l'ampleur de notre défi, d'autant plus que notre projection des émissions advenant le MSQ fait actuellement l'objet d'une révision à la hausse. Le Canada possède une économie énergivore en raison d'une combinaison de facteurs qui font de lui un pays unique dans le monde industrialisé : la froideur de son climat, la distance entre ses agglomérations et son économie tributaire des ressources naturelles. En outre, l'économie du Canada a progressé : entre 1990 et 2003, notre produit intérieur brut s'est accru de 43 p. 100. Les émissions du Canada étaient, en 2003, supérieures d'environ 24 p. 100 aux niveaux de 1990.

Malgré ce défi, le gouvernement a ratifié le Protocole de Kyoto parce que le Canada reconnaît la menace considérable que représentent les changements climatiques, qu'il a une solide tradition multilatérale et qu'il croit que nous devons participer à l'effort international exigé pour régler ce problème mondial. En outre, le Canada reconnaît les avantages environnementaux et économiques, sur le plan intérieur, que lui procurera le fait d'être Partie au Protocole. Le gouvernement est résolu à respecter son engagement de Kyoto « selon une stratégie qui donne des résultats de longue durée tout en soutenant une économie forte et prospère », comme l'affirme le discours du Trône.

Annexe 4 : **La science des changements climatiques**

Les Nations Unies ont créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988 afin d'évaluer périodiquement l'information scientifique et socioéconomique disponible sur les changements climatiques et leurs répercussions de même que sur les moyens d'en atténuer les risques et de s'y adapter. Jusqu'à maintenant, le GIEC a publié des rapports d'évaluation détaillés en 1990, en 1996 et en 2001. Ces évaluations sont préparées avec le concours de plusieurs milliers d'experts des quatre coins de la planète. Des experts canadiens ont participé de très près à chacune des trois évaluations produites à ce jour et collaborent très intensément à la préparation du quatrième rapport d'évaluation, prévu pour 2007. Les rapports de chacun des groupes de travail du GEIC s'appuient sur une évaluation des écrits techniques examinés par les pairs alors publiés et disponibles.

Les principales conclusions scientifiques des trois évaluations effectuées par le GIEC à ce jour témoignent de l'évolution de notre compréhension de la science des changements climatiques. Au terme de la première évaluation, complétée en 1990, les experts ont dit avoir la certitude que les émissions attribuables à l'activité humaine augmentent substantiellement les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre et que cela accentue l'effet de serre et réchauffe encore plus la surface de la Terre. Les modèles de climat alors disponibles prévoyaient en cas de maintien du statu quo que la température moyenne de la planète augmenterait au XXIe siècle de 0,3 °C par décennie, ces prévisions étant cependant sujettes à une plage d'incertitude de l'ordre de 0,2 à 0,5 °C. Le GIEC a souligné un certain nombre d'incertitudes, notamment les sources et les puits des gaz à effet de serre ainsi que le rôle des nuages, des océans et de l'inlandsis polaire. La première évaluation a servi de base pour en arriver à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La deuxième évaluation, terminée en 1995, montrait à quel point notre compréhension des choses avait évolué depuis 1990. Voici quelques constatations nouvelles : les émissions de GES ont continué d'augmenter; le climat a changé depuis un siècle; la prépondérance de la preuve suggère que le climat planétaire se ressent manifestement de l'influence humaine; le climat devrait continuer à changer; de nombreuses incertitudes subsistent. La deuxième évaluation a reçu l'aval de la deuxième Conférence des Parties au Protocole de Kyoto en 1996 et a servi de tremplin pour les négociations internationales entourant le Protocole.

La troisième évaluation, achevée en 2001, traitait de la question de l'influence humaine sur le climat d'aujourd'hui et de ce que pourrait être le climat de demain. En voici quelques résultats clés : un corpus grandissant d'observations montre que la planète se réchauffe et que le climat est en proie à d'autres changements; les émissions de GES causées par l'activité humaine continuent à transformer l'atmosphère de telle manière que le climat poursuivra vraisemblablement son évolution; on a davantage confiance en la capacité des modèles du climat de prévoir le climat futur; des éléments nouveaux et encore plus probants montrent que l'essentiel du réchauffement des 50 dernières années résulte de l'activité humaine; les changements climatiques atmosphériques persisteront pendant des siècles; d'autres mesures doivent être prises pour colmater les brèches dans notre information et dans notre compréhension des choses.

Les trois évaluations du GIEC montrent que nous avons sans cesse étoffé notre connaissance des changements climatiques au cours des 15 dernières années. Ainsi, nous comprenons mieux le fonctionnement du système climatique, l'évolution du climat, les causes de ce changement, comment l'activité humaine y contribue et ce qu'en sont les impacts. Ces évaluations révèlent aussi jusqu'à quel point notre confiance s'est accrue à l'égard des outils, des données et des projections. Conjuguées, elles témoignent d'un consensus sans précédent de la communauté internationale sur une problématique environnementale et fournissent une solide rampe de lancement d'initiatives tant nationales qu'internationales pour s'y attaquer.

Annexe 5 : **L'historique des mesures prises pour contrer les changements climatiques**

Nous avons effectué des investissements considérables dans la science du climat, ce qui nous aidera à mieux comprendre la nature des changements climatiques et leurs conséquences de même qu'à accroître notre capacité de nous y adapter.

Investissements

Depuis 1998, le gouvernement a effectué, avec chaque nouveau budget, des investissements supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques. Avant le budget de 2005, 3,7 milliards dollars ont été engagés à cette fin. Il reste environ 2 milliards de dollars de cette somme à affecter au cours des années financières à venir. Cela signifie qu'environ 1,7 milliard de dollars ont été consacrés aux changements climatiques dans le cadre des sept budgets déposés depuis la ratification du Protocole de Kyoto, en décembre 1997.

Quelque 900 millions de ce 1,7 milliard de dollars ont été investis pour la réduction des émissions durant la période de Kyoto, de 2008 à 2012. On a engagé une partie du solde dans la mise au point de technologies qui pourraient porter fruit au cours de la période de Kyoto, mais qui feront probablement leur contribution la plus importante à la réduction des émissions après 2012. Ces investissements seront décisifs pour placer le Canada sur la voie de la baisse des émissions qui s'imposera au fur et à mesure que la communauté internationale prendra conscience des réductions radicales des émissions de GES nécessaires au cours des prochaines années pour lutter contre les changements climatiques.

Nous avons effectué des investissements considérables dans la science du climat, ce qui nous aidera à mieux comprendre la nature des changements climatiques et leurs conséquences de même qu'à accroître notre capacité de nous y adapter. En outre, certaines sommes ont été investies dans le but d'aider des pays en développement à réduire leurs émissions et d'optimiser les occasions, pour les entreprises canadiennes, de participer au nouveau marché international du carbone en vendant leurs technologies et leur expertise.

Mesures en vigueur

Le Plan d'action 2000 contenait un premier train de mesures de réduction des émissions qui ciblait les secteurs clés responsables de 90 p. 100 des émissions de GES du Canada :

- Les mesures visant le secteur des transports comprenaient le Programme de démonstration en transport urbain, qui illustrait le potentiel des pratiques de transport innovatrices, intégrées et durables dans nos villes, et la négociation d'accords volontaires avec les secteurs du transport aérien, ferroviaire, routier et maritime pour réduire la consommation de carburant dans le domaine du transport des marchandises.
- Dans le secteur du bâtiment, les mesures comprenaient des évaluations du rendement énergétique pour les propriétaires de maison et l'amélioration des normes de rendement énergétique pour l'équipement et les appareils ménagers.
- Dans le domaine des énergies renouvelables et des combustibles fossiles plus propres, les mesures comprenaient un programme d'achat d'énergie verte par le gouvernement fédéral et la promotion du captage et du stockage du CO_2.
- Dans le cas des petites et moyennes entreprises (PME), les mesures prévoyaient l'appui à la réalisation de vérifications énergétiques.
- D'autres mesures faisaient la promotion des puits agricoles par l'entremise du programme Verdir le Canada du Cadre stratégique pour l'agriculture. Le Projet pilote d'élimination et de réduction des

émissions et d'apprentissage (PPEREA) a amélioré notre compréhension du rôle de premier plan que peuvent jouer les initiatives axées sur le marché dans la réduction des émissions et la promotion des puits de carbone.

Le Plan d'action 2000 comprenait en tout 45 mesures différentes.

L'initiative majeure qui a suivi a été le budget de 2001, qui prévoyait le financement de l'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPPE) et des Fonds municipaux verts (FMV). L'EPEE a posé un jalon important dans l'appui du Canada aux nouvelles sources d'énergies renouvelables et dans le recours à ces énergies, tandis que les FMV ont aidé à financer des projets innovateurs de réduction des émissions par nos municipalités.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002 esquissait une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques. Bon nombre des éléments du Plan de 2002 ont été financés dans le budget de 2003 et ont jeté de solides bases pour des interventions plus poussées. Par exemple, pour améliorer l'efficacité des immeubles résidentiels du Canada, on a lancé, en octobre 2003, le programme d'Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons. Ce programme a donné lieu à plus de 100 000 évaluations ÉnerGuide du rendement énergétique des maisons et a permis d'octroyer environ 15 000 subventions à des propriétaires qui ont procédé à des rénovations.

Signes de progrès avant-coureurs

L'industrie canadienne économise maintenant quelque 3 milliards de dollars par année grâce à des pratiques avancées de gestion de l'énergie. Les émissions provenant des maisons, des immeubles et des installations manufacturières sont demeurées pour ainsi dire stationnaires depuis 1990, malgré la croissance dynamique de l'économie et de la population.

Le rendement énergétique s'est globalement accru de 13 p. 100 depuis 1990. Il s'ensuit que, en 2004, les dépenses relatives à l'énergie ont été inférieures de 12 milliards de dollars à ce qu'elles auraient été en l'absence de ces améliorations en matière de rendement énergétique. Une récente étude de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) classe le Canada dans le premier tiers de ses pays membres pour l'amélioration de son rendement énergétique, et ce, devant les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon.

Pour tenir notre engagement de Kyoto, nous devons travailler en partenariat et mobiliser nos ressources dans le cadre de cet effort national, tout en tenant compte des mesures importantes qui ont déjà été prises et des vastes consultations qui ont été menées auprès des provinces, des territoires, des peuples autochtones et des intervenants au cours de la dernière décennie.

Annexe 6 :
La mobilisation des Canadiens

Les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les intervenants seront mobilisés sur des éléments clés du Plan en vue de sa mise à exécution dans les meilleurs délais. Nous entendons prendre d'importantes mesures de mise en œuvre sur le terrain relativement à tous les volets du Plan d'ici la fin de 2005. Nous mettrons aussi en place des mécanismes pour faire participer la population à la surveillance des progrès et à la production des rapports connexes.

- **Le Protocole sur les GES avec les GEF**
  - Présente la façon dont le système des GEF pourrait être mis en œuvre en vertu de la LCPE — en vue de consultations avec les provinces, les territoires, l'industrie, les peuples autochtones et les intervenants.
- **Le mandat du Fonds pour le climat**
  - Expose le mandat proposé pour le Fonds pour le climat — certains aspects doivent faire l'objet de consultations avec les provinces, les territoires, l'industrie, les peuples autochtones et les intervenants.
- **Les règles du système de compensations**
  - Expose les règles du système de compensations, notamment les critères donnant droit à des crédits compensatoires — à des fins de consultation avec les provinces, les territoires, l'industrie, les peuples autochtones et les intervenants.
- **Les partenariats avec les provinces et les territoires**
  - Présente le mandat et la mise en œuvre proposés pour le Fonds du partenariat, y compris les liens avec le processus des protocoles d'entente — en vue de consultations avec les provinces et les territoires.
- **L'élaboration du règlement sur les GEF**
  - Lance un processus de collaboration avec les provinces, les territoires, l'industrie, les groupes environnementaux, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour l'élaboration du règlement sur les GEF.

Références photographiques

Couverture

Photo 1 : © Jim Moyes, 2002
Photo 2 : © Environnement Canada 2005, photo : Graphics Plus+
Photo 3 : © COREL Corporation, 1994
Photo 4 : © COREL Corporation, 1994
Photo 5 : © Environnement Canada 2002, photo : Photolux Commercial Studio

Intérieur

Page ii : © COREL Corporation, 1994
Page iv : © Environnement Canada 2002, photo : Photolux Commercial Studio
Page 2 : © COREL Corporation, 1994
Page 6 : © Environnement Canada, photo : ETAD Burlington
Page 8 : © COREL Corporation, 1994
Page 11 : © COREL Corporation, 1994
Page 12 : © COREL Corporation, 1994
Page 15 : © Jim Moyes, 2002
Page 18 : © Environnement Canada 2002, photo : Photolux Commercial Studio
Page 19 : © Jim Moyes, 2004
Page 20 : © COREL Corporation, 1994
Page 21 : © Jim Moyes, 2002
Page 23 : © Environnement Canada 2002, photo : Photolux Commercial Studio
Page 25 : © Jim Moyes, 2004
Page 26 : © COREL Corporation, 1994
Page 27 : © Jim Moyes, 2004
Page 29 : © Jim Moyes, 2002
Page 30 : © COREL Corporation, 1994
Page 31 : © Photo : Société de transport de Montréal
Page 32 : © Jim Moyes, 2004
Page 33 : © COREL Corporation, 1994
Page 34 : © Jim Moyes, 2004
Page 36 : © COREL Corporation, 1994
Page 42 : © COREL Corporation, 1994
Page 45 : © COREL Corporation, 1994
Page 46 : © COREL Corporation, 1994

NOTES

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficience dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental**[M] (PCE). Le symbole officiel de certification du programme– l'**Éco-Logo**[M]—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental**[M], veuillez visiter son site Web à l'adresse **www.environmentalchoice.com** ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

Le gouvernement du Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information sur le projet vert.

www.changementsclimatiques.gc.ca

Un guichet unique d'accès à d'autres publications du gouvernement :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATS : 1 800 465-7735
canada.gc.ca
Centres d'accès Service Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005

Projet vert

Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques

Un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto

www.climatechange.gc.ca 2005

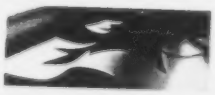

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

105-04243/

Une vision approfondie en matière d'environnement

*Le **Projet vert** est un ensemble de programmes et de politiques destiné à favoriser la **durabilité de l'environnement** et à soutenir la **compétitivité de notre économie**. En plus de la question des changements climatiques, il portera sur un certain nombre de sujets touchant l'environnement, tels que la biodiversité, l'eau, les sites contaminés et la qualité de l'air. Les grandes lignes du Projet vert ont été tracées à partir du discours du Trône d'octobre 2004 et du texte du budget 2005. **Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto** constitue la première étape du Projet vert, et fait l'objet de la présente brochure.*

Le problème : les variations du climat

Le climat de notre planète **se réchauffe**, ce qui suscite **de vives inquiétudes**.

Plus de 2 000 **scientifiques chevronnés** ont contribué aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Leur conclusion : d'ici 2100, la hausse des températures moyennes de la Terre variera entre 1,5 et 6 degrés Celsius et de façon plus prononcée dans les régions arctiques. Bien qu'elle puisse sembler faible à prime abord, cette augmentation a d'**immenses conséquences**. La transformation du régime climatique peut accroître la fréquence et l'intensité de **phénomènes météorologiques extrêmes** qui mettent en péril le mode de vie des populations autochtones du Nord **et mettent en danger notre santé et notre sécurité**. **Économiquement** parlant, de tels incidents sont extrêmement **coûteux**, en particulier pour les secteurs qui dépendent d'un environnement naturel stable, comme l'agriculture, les pêches et la foresterie. Des phénomènes récents, entre autres la sécheresse dans les Prairies, les feux de forêts en Colombie-Britannique, l'ouragan Juan et la tempête de verglas de 1998, ont donné aux Canadiens et Canadiennes l'occasion de constater directement les **effets paralysants de ces phénomènes météorologiques extrêmes**.

Le groupe en est également venu à cette conclusion : **« la majeure partie du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est due aux activités humaines »**, en particulier l'utilisation de combustibles fossiles. Cela a pour effet d'émettre dans l'atmosphère, non seulement des **gaz à effet de serre** (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, ozone et vapeur), mais aussi des **polluants responsables du smog**, et ce à un rythme plus rapide que ce que la Terre peut absorber.

Le Projet vert est un ensemble de programmes et de politiques destiné à favoriser la durabilité de l'environnement et à soutenir la compétitivité de notre économie.

La solution : établir un lien entre l'environnement et l'économie

Si le Canada peut déjà constater certaines des conséquences des changements climatiques sur son propre territoire, il s'agit d'un problème international, et des **mesures** doivent être prises à l'échelon **planétaire**. Voilà pourquoi le Canada est un fervent partisan du **Protocole de Kyoto**, qu'il a ratifié, de même que 140 autres pays, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète. Le Canada s'est engagé à **réduire** ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau de six pour cent inférieur à ceux de 1990.

Pour le Canada, et pour les autres pays, les changements climatiques constituent un défi, mais **les Canadiens sont en mesure de le relever**. Chacun d'entre nous - l'industrie, les pouvoirs publics et les citoyens – doit faire sa juste part.

Ce défi nous offre également certaines possibilités : améliorer notre **santé** en assainissant l'air et renforcer notre **compétitivité** en transformant notre économie afin de la rendre plus efficace et durable. Pour y arriver, nous devons miser sur **l'ingéniosité et l'esprit d'innovation** des Canadiens et des Canadiennes.

Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto est le plan détaillé mis en place par le gouvernement du Canada afin de nous permettre de lutter contre les changements climatiques. **Il offre les outils et les incitatifs** qui nous permettront d'assurer à la fois la santé de notre environnement et la vigueur de notre économie.

Aller de l'avant grâce à une approche renouvelée

C'est un plan taillé sur mesure pour le Canada. Il s'appuie sur les **premières étapes positives** découlant des efforts déjà déployés dans le cadre du Plan d'action 2000 et du *Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002*. Ces efforts ont permis la mise en place de projets tels que le Défi d'une tonne ou les programmes **ÉnerGuide** pour les maisons qui invitent les propriétaires et les responsables des immeubles commerciaux au Canada à prendre des mesures **d'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie**. Le Canada a fait d'importants investissements pour soutenir l'**innovation** canadienne aux fins de la production de combustibles fossiles moins polluants, d'**éthanol** et de **piles à hydrogène**.

Dans le *Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002*, on mentionne toutefois que notre approche **doit évoluer au fil du temps, alors que nous tirons une leçon de nos efforts,** réalisons de nouvelles possibilités et mettons au point de nouveaux débouchés et de nouvelles technologies. **Voici le moment** de miser sur les premières étapes tout en adoptant une approche très différente – qui **fait le lien entre la prospérité économique et le progrès environnemental**.

Le budget 2005 a jeté de solides bases à la nouvelle approche, en introduisant de nouveaux mécanismes de marché, des mesures fiscales et des **incitatifs** visant à faciliter l'**innovation** dans le secteur privé et la

En travaillant de concert, les Canadiens et leurs administration

prise de **décisions éclairées** par les consommateurs. Sur ces bases, *Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques* permettra de :

- promouvoir les investissements dans la science et la technologie pour que le Canada puisse devenir un **moteur premier** de la mise au point et de l'utilisation de technologies utilisant les **énergies renouvelables** et de **technologies vertes**;
- préserver la santé et la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes en leur offrant un **air plus sain et des collectivités plus vertes**;
- constituer des **partenariats durables** avec les provinces, les territoires et les municipalités;
- collaborer avec l'industrie afin de fixer des **objectifs efficaces et justes en matière de réduction**; et
- garantir **l'amélioration soutenue et l'optimisation des ressources** en passant chaque année en revue les programmes, en surveillant le rendement de nos investissements et en effectuant des transferts de fonds afin de renforcer ce qui donne de bons résultats.

Tirer parti du potentiel du marché

Le nouveau **Fonds pour le climat récompense la créativité et l'innovation** en finançant des projets qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et celles causant le smog. Ce Fonds versera aux entreprises, aux municipalités, aux provinces, aux territoires et aux citoyens, l'équivalent de ce que valent les émissions réduites à grande échelle – par exemple, à des agriculteurs qui adoptent des pratiques de travail minimal du sol et à des promoteurs immobiliers qui intègrent des éléments d'énergie renouvelable dans de nouveaux lotissements.

Pour le Canada, le Fonds comporte également des avantages sur le plan international. Il permettra de démontrer un peu partout dans le monde comment fonctionnent nos technologies vertes et complètera nos programmes d'aide internationale. Qu'il s'agisse de gaz à effet de serre, de polluants responsables du smog ou de substances dangereuses comme le mercure, les **émissions se moquent des frontières. L'exportation de nos technologies vertes** et la collaboration aux efforts visant à réduire les émissions dans d'autres pays auront des **retombées favorables sur l'économie canadienne, l'environnement mondial et la santé des Canadiens et Canadiennes** et de tous les peuples.

De plus, des **incitatifs fiscaux et des investissements** d'une valeur dépassant deux milliards de dollars sont orientés vers l'augmentation du développement canadien et l'utilisation sur 15 ans des technologies axées sur les énergies renouvelables, notamment le **vent**, **le soleil**, **l'hydrogène et l'éthanol**.

Notre Plan présente une approche équilibrée et des cibles de réduction justes et efficaces pour garantir un environnement plus sain et la croissance de l'économie.

s peuvent créer l'économie dynamique et l'environnement sa

Mobiliser l'engagement des Canadiens et Canadiennes

Les efforts des Canadiens et Canadiennes constituent un élément clé de la lutte contre les changements climatiques et sont cruciaux pour nous permettre d'honorer notre engagement de Kyoto. De nouveaux incitatifs et de nouvelles données **aideront les consommateurs à faire des choix plus écologiques**, notamment grâce :

- à une sensibilisation accrue, par le biais du **Défi d'une tonne**, aux mesures simples que les consommateurs peuvent prendre en matière d'efficacité énergétique afin de protéger l'environnement et d'économiser de l'argent;
- au renforcement du programme **ÉnerGuide** pour les améliorations éconergétiques des maisons;
- à la consultation de la population canadienne pour évaluer l'efficacité de **nouveaux incitatifs à la consommation**, dont ceux concernant les véhicules dont la consommation en carburant est très faible.

L'industrie – une démarche équilibrée

L'industrie est la principale source de la **compétitivité économique** et des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Notre Plan présente une approche équilibrée et des **cibles de réduction justes** et efficaces pour garantir **un environnement plus sain** et la **croissance de l'économie.**

Grands utilisateurs finaux – Près de 700 entreprises produisent près de la moitié des émissions du Canada, ceci incluant des entreprises du secteur des hydrocarbures, des mines, de la fabrication et de la génération thermique d'énergie électrique. Ces entreprises devront viser des cibles de réduction d'émissions exigeantes et auront la possibilité d'atteindre leurs cibles de différentes manières, entre autres :

- **apporter des améliorations éconergétiques** à leur fonctionnement et aux technologies qu'elles emploient;
- investir dans des projets **réduisant les émissions** de gaz à effet de serre provenant de sources situées au Canada, dans les pays en développement ou dans des marchés émergeants, démontrant ainsi la technologie canadienne ou **renforçant les liens du Canada tant dans le domaine des échanges commerciaux que dans celui du développement;**
- participer aux activités d'échanges de crédits d'émissions qui permettraient aux entreprises d'acheter les crédits de grands émetteurs finaux qui ont **dépassé** les cibles qui leur ont été imposées;
- contribuer au **nouveau Fonds d'investissement technologique pour contrer les gaz à effet de serre**, qui développera et commercialisera les technologies canadiennes pouvant **permettre d'importantes réductions d'émissions à long terme**.

Le gouvernement du Canada consultera les Canadiens et Canadiennes sur les **règles** qu'on propose d'adopter pour régir ces activités et **assurer le respect** des lois. La ***Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*** est l'instrument réglementaire privilégié du gouvernement.

L'industrie de l'automobile – Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec les constructeurs d'automobiles afin que l'industrie réduise les émissions de gaz à effet de serre des véhicules transportant

Bin que nous souhaitons pour les générations actuelles et à ve

des passagers vendus au Canada en installant des nouvelles technologies destinées à rendre ces véhicules moins polluants et plus sécuritaires. Voici quelques exemples :

- des technologies permettant de réaliser des **économies de carburant**;
- le carburant diesel à **haut rendement**; et
- des technologies comme le groupe propulseur **hybride** et la désactivation des cylindres.

L'entente établit des objectifs précis que le secteur industriel doit atteindre. Le gouvernement surveillera les progrès et aura recours, au besoin, à ses instruments réglementaires pour garantir que les buts de l'entente sont effectivement atteints.

En novembre 2005, la Conférence de Montréal sur le climat amènera le monde au Canada pour que commencent les discussions entre pays sur les moyens de lutter contre les changements climatiques à long terme, soit au-delà de 2012.

Constituer des partenariats durables

Reconnaissant que les provinces, territoires et municipalités joueront un **rôle crucial** pour permettre au Canada de relever le défi posé par les changements climatiques, le gouvernement interviendra en :

- concluant avec chaque province et territoire de nouveaux accords et en améliorant ceux qui existent déjà, et en identifiant des **investissements stratégiques** permettant la réduction des émissions et de la croissance de l'économie;
- ayant recours à un nouveau **Fonds du partenariat** pour financer certains grands investissements dans la technologie et l'infrastructure, y compris le charbon épuré, le pipeline de **capture et de stockage du dioxyde de carbone** et l'élargissement du réseau de l'**énergie** propre, **hydroélectrique**;
- investissant dans **l'infrastructure municipale verte**, notamment pour améliorer les transports en commun.

Montrer l'exemple

En tant qu'employeur important jouissant d'un immense pouvoir d'achat, le gouvernement du Canada écologisera son fonctionnement et sera le catalyseur du changement en s'engageant à :

- **réduire** d'un tiers les **émissions** provenant de ses installations;
- tirer 20 p. 100 de son **électricité de sources d'énergie renouvelables** d'ici 2010;
- veiller à ce que les nouveaux immeubles à bureaux respectent les **normes environnementales les plus rigoureuses**;
- remplacer ses véhicules à plus brefs intervalles et par des **solutions plus efficientes**, notamment des véhicules hybrides.

nir.

Pour l'amélioration constante et le progrès

Bien que le Protocole de Kyoto couvre une période se terminant en 2012, cette date ne marque pas la fin de **l'engagement** du Canada à l'égard des changements climatiques. En novembre 2005, la **Conférence de Montréal sur le climat** amènera le monde au Canada pour que commencent les discussions entre pays sur les moyens de lutter contre les changements climatiques à long terme, soit **au-delà de 2012**.

Notre réaction aux changements climatiques influencera grandement la **compétitivité du Canada à long terme de même que la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes** et celles des générations à venir. Le gouvernement du Canada introduira de nouvelles mesures selon la disponibilité des ressources et les leçons tirées des investissements et des expériences.

En résumé, les changements climatiques constituent un défi lancé au Canada et à la planète. Le relever fournit des occasions de **promouvoir le savoir-faire et la technologie du Canada** en rendant nos secteurs industriels encore **plus compétitifs et moins polluants** et en faisant en sorte que notre société soit la plus **éconergétique et la plus efficace** possible dans l'utilisation des ressources.

Notre réussite mènera à un air **plus pur**, des collectivités **plus propres**, une population en **meilleure santé** et un Canada encore **plus compétitif**.

Pour obtenir un complément d'information

www.changementsclimatiques.gc.ca

Pour obtenir d'autres publications gouvernementales ou un exemplaire de ***Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto*** :

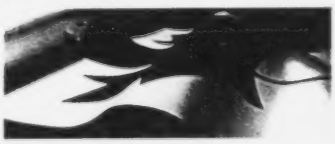

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATS : 1 800 465-7735

canada.gc.ca

Centres d'accès Service Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2005